

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT
REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
mercredi 11 décembre 2019

N° DU RAPPORT	TITRE DU RAPPORT	PAGE
---------------	------------------	------

**B - COMMISSION DES FINANCES ET DES MARCHÉS PUBLICS,
ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RELATIONS EXTÉRIEURES**

CP/111219/B/100	Relations extérieures: subventions aux projets des associations, communes, comités de jumelage et organismes divers	4
CP/111219/B/101	Principe d'adhésion à l'association Club des Responsables des Achats informatiques (CRAi)	5

**C - COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS**

CP/111219/C/100	Sport et Nature - Aides aux équipements sportifs et socio-culturels et aux sites de pleine nature.	6
CP/111219/C/101	Projet associatif d'Hérault sport - convention d'objectifs et de moyens - année 2020.	8
CP/111219/C/102	Culture - Patrimoine historique	10

D - COMMISSION DES SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES

CP/111219/D/100	Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Renouvellements et reconductions des conventions pour 2020.	12
-----------------	--	----

CP/111219/D/101	Accueil et observation clinique dans les consultations pédiatriques de protection maternelle et infantile (PMI) - renouvellement des conventions pour l'exercice 2020	19
CP/111219/D/102	Protection maternelle et infantile - actions de soutien à la parentalité : renouvellements 2020.	21
CP/111219/D/103	Centres de planification et d'éducation familiale - renouvellement de 2 conventions pour l'exercice 2020.	30
CP/111219/D/104	Actions territorialisées dans le cadre du logement - renouvellements et nouvelles actions 2020.	32
CP/111219/D/105	Logement - signature de la charte partenariale de relogement (nouveau programme de renouvellement urbain Mosson Cévennes) et de la convention intercommunale dans le cadre de la conférence intercommunale du logement (CIL).	41
CP/111219/D/106	Actions territorialisées dans le cadre de l'action sociale - renouvellements et nouvelles actions 2020.	43
CP/111219/D/107	Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) déconcentré 2020 - délégation à l'UDAF des aides individuelles et répartition des actions collectives.	55
CP/111219/D/108	Accueil du jeune enfant - reconduction de la convention avec Collectif 34 crèches associatives pour l'exercice 2020.	59
CP/111219/D/109	Renouvellement des conventions pour 2020 : Actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles, insertion des jeunes. Hébergement et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans. Actions en faveur des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs, pupilles et anciens pupilles.	61

CP/111219/D/110	Lieux d'accueil enfants parents - renouvellement des conventions pour l'exercice 2020.	70
-----------------	--	----

CP/111219/D/111	Accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap - Convention avec la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM).	77
-----------------	--	----

**E - COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU
TOURISME, DES POLITIQUES DE L'INSERTION ET DE
L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

CP/111219/E/100	Pôle des politiques d'insertion : actions d'accompagnement socio-professionnel des publics bénéficiaires du RSA	79
-----------------	---	----

CP/111219/E/101	Pôle des politiques d'insertion - partenariats 2020 - conventions et avenants avec la CAF de l'Hérault, l'Etat et l'Agence de Services et de Paiements	95
-----------------	--	----

CP/111219/E/102	Aménagement et Equipement Touristique Public - 1ère répartition 2020	99
-----------------	--	----

G - COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

CP/111219/G/100	Domaine de l'environnement - Education à l'Environnement : affectation des crédits 2020	100
-----------------	---	-----



Délibération n°CP/111219/B/100

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Relations extérieures: subventions aux projets des associations, communes, comités de jumelage et organismes divers

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/B/100 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre de l'action extérieure du département et selon les orientations votées au budget primitif 2020, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les demandes d'aides départementales qui figurent dans le tableau joint en annexe du présent rapport.

Les actions proposées sont en lien avec :

- les initiatives de coopération pour l'action extérieure des associations de solidarité,
- les initiatives pour l'action extérieure des partenariats et jumelages entre territoires héraultais, européens et ceux de coopération décentralisée (Tunisie, Maroc et Algérie),

Le montant total de cette répartition s'élève à 15 500 euros.

Après en avoir délibéré,

La Commission permanente décide à la majorité des voix exprimées, six votes contre dont deux procurations du groupe Défendre l'Hérault (Henri Bec, Marie-Emmanuelle Camous, Jean-François Corbière, Isabelle des Garets, Franck Manogil et Nicole Zenon) et une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre (Guillaume Fabre), d'approuver les subventions aux associations liées à l'action extérieure telles que détaillées dans le tableau joint en annexe, étant précisé que les crédits nécessaires sont à prélever sur l'opération 20P039O001, enveloppe 20P039E02, natana 065 - 6574 - 048 (N°724) à hauteur de 15 500 euros.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264019-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/B/101

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Principe d'adhésion à l'association Club des Responsables des Achats informatiques (CRAi)

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/B/101 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Club des Responsables des Achats informatiques (CRAi) est une association loi 1901 réunissant des responsables achats Informatiques et leurs équipes.
Indépendante vis à vis des fournisseurs, cette association est ouverte à toute entité utilisatrice, publique ou privée, souhaitant partager ses bonnes pratiques, ses expériences, ses échecs ou succès, au sein d'un cercle de confiance et dans le respect d'une déontologie forte.
Avec ses travaux, le CRAi favorise la synergie entre les adhérents qui ont des contraintes analogues, pour leur permettre d'avancer collectivement et de façon dynamique dans leurs propres recherches d'économies sur des achats informatiques rationnels.

Pour information, le montant de cette adhésion en 2020 s'élève à 1 500 €.

Les crédits nécessaires aux règlements des adhésions seront prélevés sur le programme de rattachement 20P061 – systèmes d'information / Opération O010 –Cotisations et adhésions / Tranche de financement T01 (Env. 20P061E04) / natana 340 imputation 011/6281/01.

Après en avoir délibéré,

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la nouvelle adhésion au CRAi (Club des Responsables des Achats informatiques) ;
- d'approuver le montant de la 1^{ère} année d'adhésion, allant du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264020-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/C/100

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Sport et Nature - Aides aux équipements sportifs et socio-culturels et aux sites de pleine nature.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/C/100 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département conduit une politique qui vise à favoriser l'exercice des pratiques sportives pour tous sur l'ensemble du territoire héraultais. Celle-ci se traduit par un accompagnement des initiatives d'associations ou de collectivités pour des aménagements en faveur des sports de nature. Elle permet également de soutenir des communes ou EPCI pour des projets de développement de leur offre d'équipements sportifs et socio culturels.

Les aides concernent :

- les aménagements ou équipements nécessaires pour améliorer la pratique, l'accessibilité, la sécurité et la pérennité de sites de sport de nature.
- les aménagements d'équipements sportifs et socio-culturels afin d'améliorer l'accès à la pratique sportive pour tous sur tout le territoire héraultais.

1 - Aménagement des sites de pleine nature

Une enveloppe d'autorisation de programme de 120 000 € destinée à l'équipement des activités de pleine nature a été votée au budget primitif 2020

Je vous propose aujourd'hui de vous prononcer sur une première affectation de l'enveloppe pour permettre de répondre aux besoins exprimés par les communes ou leurs groupements :

N° Ligne de dossier	Nom bénéficiaire	Objet	Montant
2019-03597	Communauté des communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Aménagement des sites d'embarquement/débarquement de canoë	35 000 €

2 - Equipements sportifs et socio-culturels

Une enveloppe d'autorisation de programme de 2 207 000 € destinée à l'équipement sportif et socio-culturel des communes et de leurs groupements a été votée au budget primitif 2020.

Il vous est proposé aujourd'hui de vous prononcer sur une première affectation de l'enveloppe pour permettre de répondre aux besoins exprimés par les communes ou leurs groupements.

N° Ligne de	Nom bénéficiaire	Objet	Montant
-------------	------------------	-------	---------

dossier			
2019-03581	Corneilhan	travaux de mise en conformité de la salle polyvalente	14 500 €
2019-07057	Joncels	travaux de la salle socio-culturelle	17 100 €
2019-04602	Lattes	réhabilitation et extension du Palais des Sports	220 000 €
2019-07006	Saint-Geniès-des-Mourgues	Création d'un pumtrack	14 000 €

Dans cette répartition, il est proposé d'allouer par dérogation une aide de 14 500 € à la commune de Corneilhan, les travaux ayant dû commencer avant la notification de la subvention.

3 - Annulation d'autorisation de programme

La commune de Saint-Geniès-des-Mourgues a bénéficié, lors de la commission permanente du 08 avril 2019, d'une aide de 10 790 € pour la création d'une piste de skateboard. Le maire a informé par courrier du 19 novembre 2019, du souhait de la commune de ne pas réaliser cet équipement.

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des crédits telle que détaillée ci-dessus ou en annexe et de prélever :
 - **35 000 €** sur le programme « Aménagements et équipements », opération 20P078O004 (Activités sportives de nature), enveloppe 20P078E06, natana 1857 – 204/204141/33,
 - **265 600 €** sur le programme « Aménagements et équipements », opération 20P078O002 (Equipements sportifs et socioculturels), enveloppe 20P078E06, natana 1416 – 204/204142/32, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2020,
- d'approuver la dérogation selon le détail figurant ci-dessus,
- d'approuver la demande d'annulation de l'aide de 10 790 € allouée à la commune de Saint-Geniès-des-Mourgues.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263953-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/C/101

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Projet associatif d'Hérault sport - convention d'objectifs et de moyens - année 2020.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/C/101 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Il s'agit de renouveler le partenariat qui lie le Conseil départemental à l'association Hérault Sport.

Je vous sou mets pour approbation la convention annuelle d'objectifs et de moyens ci-annexée, qui lie notre collectivité à l'association pour l'année 2020.

Dans le cadre de ce partenariat, Hérault Sport s'engage à réaliser les actions conformes à son objet et à son projet associatif, notamment celles concernant le soutien au bénévolat, la cohésion sociale, la prévention et la santé par le sport, au bénéfice des citoyens héraultais.

Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2020, notre assemblée a voté une somme globale de 5 600 000 € à Hérault Sport, au titre du fonctionnement, pour mener à bien son projet et réaliser ses différents objectifs, ainsi qu'une somme de 120 000 €, au titre de l'investissement.

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux et Michaël Delafosse ne prennent part ni au débat ni au vote :

- d'attribuer à Hérault Sport une aide d'un montant de **5 600 000 €** au titre du fonctionnement étant précisé que le crédit est prévu sur le programme Hérault Sport 20P079, opération 20P079O001, enveloppe 20P079E01 et natana 721-65/6574/32 du budget de l'exercice 2020,

- d'attribuer à Hérault Sport une aide d'un montant de **120 000 €** au titre de l'investissement étant précisé que le crédit est prévu sur le programme Hérault Sport 20P079, opération 20P079O001, enveloppe 20P079E05 et natana 874-204/20421/32 du budget de l'exercice 2020.

- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée, liant le Département à l'association Hérault Sport pour l'année 2020.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263985-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/C/102

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Culture - Patrimoine historique

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/C/102 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département soutient les actions en faveur du patrimoine orientées vers la restauration du patrimoine bâti, protégé ou non, le soutien à la recherche archéologique et l'animation des sites et des musées. Ces programmes contribuent au développement de l'action départementale pour la mise en valeur du patrimoine, de l'histoire et des sites.

Au titre de la valorisation du patrimoine bâti et pour l'année 2020 l'assemblée départementale a voté une autorisation de programme de **603 000 €** pour le patrimoine public et pour le patrimoine privé.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur la répartition d'un montant de **57 400 €** détaillée ci-dessous.

Demandeur	Objet	Montant HT des travaux	Proposition
Communauté de communes les avant-monts 2019-02264	Cabrerolles Travaux de restauration et mise en valeur des moulins de Lenthéric - tranche 1 (patrimoine non protégé)	191 400 €	57 400 €

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition de crédits détaillée ci-dessus pour un montant de **57 400 €** sur le budget de l'exercice 2020 à imputer sur le programme Culture auprès des publics et territoires (20P082), opération aide aux tiers patrimoine historique (20P082O015), AP subvention 2020 (20P082E07) chapitre 204 article 204142 fonction 312 (natana 1427)
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263987-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/D/100

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Renouvellements et reconductions des conventions pour 2020.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/100 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s représentent une composante importante du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Des relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) ont été mis en place dès 1992 dans le département. Ils contribuent, par leur finalité, à améliorer le dispositif en recensant l'offre et la demande par secteur géographique, en apportant un soutien aux démarches administratives auprès des parents employeurs et des assistants maternels, en promouvant la formation et en organisant l'information et la promotion de l'agrément au métier d'assistant maternel..

Des services RAM sont répartis sur le territoire, la coordination de l'ensemble des relais est gérée par la caisse d'allocations familiales de l'Hérault. Dans le cadre de ce dispositif, des conventions sont signées entre les partenaires cofinanceurs, l'un des partenaires ayant à charge la gestion du relais.

Le Département et la Caisse d'allocations familiales ont réaffirmé lors de la signature du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2014-2017 leur engagement dans le développement de ce dispositif avec pour objectif de doter les relais d'un équivalent temps plein pour 70 assistants maternels. Afin de pouvoir soutenir financièrement ce développement, le Département a révisé sa participation à hauteur de 20% au lieu des 33% des salaires et charges du personnel en charge de l'animation de RAM.

Cette nouvelle modalité de financement concerne les extensions et nouveaux relais mis en place après la signature du CEJ 2014-2017.

Il vous est proposé le renouvellement des conventions ainsi que les reconductions des conventions de RAM et de la coordination des RAM et de l'accueil individuel géré par la CAF. Il vous est également proposé une nouvelle convention avec la communauté d'agglomération du Pays de l'Or qui prend en compte l'augmentation d'un mi-temps supplémentaire d'animation pour ce service RAM.

1 - Renouvellement des conventions pluri-annuelles arrivant à échéance au 31 décembre 2019.

Afin de faciliter la gestion administrative, la CAF souhaite faire coïncider les dates d'expiration de ses conventions d'objectifs et financement signées avec les gestionnaires de relais avec les conventions multipartites de cofinancement. Ainsi les dates d'échéances des conventions renouvelées peuvent être différentes.

Les caractéristiques de ces conventions sont décrites synthétiquement dans le tableau suivant :

Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel 2020	Dates d'expiration
- commune de Juvignac, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Juvignac et Grabels	Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond - la commune pour le solde	16 000 €	31/12/2022
- CCAS de Lattes, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Boirargues, Lattes, Maurin, Pérols	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde	17 500 €	31/12/2023
- communauté de communes du Lodévois et Larzac, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Celles, Fozières, La Vacquerie Saint Martin de Castries, Lauroux, Lavalette, Le Bosc, Le Caylar, Le Cros, Le Puech, Les Plans, Les Rives, Lodève, Olmet et Villecun, Pégaïrolles de l'Escalette, Pujols, Romiguières, Roqueredonde, Sorbs, Soubès, Soumont, Saint Etienne de Gourgas, Saint Félix de l'Héras, Saint Jean de la Blaquière, Saint Maurice Navacelles, Saint Michel d'Alajou, Saint Pierre de la Fage, Saint Privat, Usclas du Bosc.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,70 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	12 100 €	31/12/2021
-commune de Vendargues, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Baillargues, Vendargues, St Brès	Département : 20 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1 ETP) -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	7 800 €	31/12/2022
- CC du Clermontais, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontes, Lacoste, Liausson, Lieuran Cabrières, Merifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Salasc, St Félix de Lodez, Usclas de l'Hérault, Valmascle, Villeneuve.	-Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la Communauté de communes pour le solde	18 000 €	31/12/2021
-communauté de communes Grand Orb, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Avène, Bédarieux, Brenas, Carlencas et Lévas, Camplong, Ceilhes et Rocozeles, Combes, Dio et Valquieres, Graissessac, Hérépian, Joncels, Lamalou les Bains, La Tour sur Orb, Le bousquet d'Orb, Le Pujols / Orb, Le Pradal, Les Aires, Lunas, St Gervais /mare, St Gervais de Varensal, St Etienne d'Estrechoux, Taussac et Bilière, Villemagne l'Argentière, Pézènes les Mines, Berlou, Boisset, Colombières sur Orb, Courniou, Ferrières Poussarou, Mons la Trivalle, Pardailhan, Olargues, Premian, Rieussec, Riols, Roquebrun, St Etienne d'Albagnan, St Jean du Minervoies, St Julien d Olargues, St Martin de l'Arcon, St Pons de Thomières, St Vincent d Olargues, Velieux, Verreries de Moussans, Vieussan	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - les communautés de communes pour le solde	15 300 €	31/12/2022

-commune de St Drézéry, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Saint-Drézéry, Beaulieu, Montaud, Restinclières, Sussargues et Saint- Géniès des Mourgues	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,75 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	9 600 €	31/12/2022
- CCAS Mèze, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Boulgues, Glgean, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac.	- Département salaires et charges sociales 2 ETP d'animatrices dont 1 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 1 ETP à 20 % . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde	25 600 €	31/12/2022
- CCAS de Castries, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Castries, Jacou	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde	15 100 €	31/12/2021
- commune de Castelnaud, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Castelnaud-le-Lez, Clapiers, le Crès	- Département salaires et charges sociales 1,5 ETP d'animatrices dont 1 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 0,5 ETP à 20 % . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	18 100 €	31/12/2021
- CC Vallée de l'Hérault, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Aniane, Arboras, Argelliers, Aumelas, Bèlarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, La Boissière, Lagamas, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Popian, Pouzols, Puéchabon, Puilacher, Saint- André-de-Sangonis, Saint- Bauzille-de-la-Sylve, Saint- Guilhem-le-Désert, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Fos, Saint Pargoire, Saint-Paul-et-Valmalle, Saint- Saturnin-de-Lucian, Tressan, Vendémian.	- Département salaires et charges sociales 3 ETP d'animatrices dont 2 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 1 ETP à 20 % . - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	31 000 €	31/12/2022
- CC la Domitienne, gestionnaire, -CAF de l'Hérault	Cazouls les Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan les Enserune, Vendres.	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (2ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	29 200 €	31/12/2021
Montant total des renouvellements			215 300 €	

2 - Décision de reconduction annuelle pour 2020 des conventions pluri-annuelles en cours de validité

Il vous est proposé de reconduire les conventions en cours de validité dont vous trouverez les caractéristiques décrites synthétiquement dans le tableau suivant :

Convention en cours Date d'autorisation	Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel 2020
2019-637 Délibération du 16/09/2019	- CC Cévennes Gangeoises et Suménoises, gestionnaire - CAF de l'Hérault	<u>Communes de l'Hérault</u> Agonès, Brissac, Cazilhac, Ganges, Gorniès, Laroque, Montoulieu, Moules et Baucels, St Bauzille de Putois.	- Département de l'Hérault : salaires et charges sociales de l'animatrice au prorata du nombre d'enfant résidant dans l'Hérault 1ETP dont 0,4 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 0,6 ETP à 20 % -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond CNAF - la communauté de communes pour le solde	13 500 €
2019-183 Délibération du 17/12/2018	-CCAS de Frontignan, gestionnaire, - -communes Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Vic la Gardiole, Mireval, - CAF de l'Hérault	Frontignan, Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Vic la Gardiole, Mireval.	- Département salaires et charges sociales 1,2 ETP des animatrices dont 1 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 0,2 ETP à 20 %. -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - les communes pour le solde	17 600 €
2019-102 Délibération du 13/02/2019	-CCAS de Sète, gestionnaire -CAF de l'Hérault	Sète	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde	16 500 €
2019-87 Délibération du 17/12/2018	- CC du Pays de Lunel - CAF de l'Hérault	Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint Christol, Saint Just, Saint Nazaire de Pezan, Saint Séries, Saturargues, Saussines, Vérargues, Villetelle.	- Département salaires et charges sociales 2,5 ETP d'animatrices dont 1,5 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 1 ETP à 20 %. - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	32 300 €
2019-27 Délibération du 17/12/2018	- CC Sud Hérault, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Assignan, Babeau-Bouldoux, Capestang, Cazédarnes, Cebazan, Cessenon sur Orbes, Creissan, Cruzy, Montels, Montouliers, Pierrerie, Poilhes, Prades sur Vernazobre, Puisserguier, Quarante, Saint Chinian, Villespassans	- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde	16 000 €
2019-26 Délibération du 17/12/2018	-commune de Béziers, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Béziers	- Département salaires et charges sociales 2 ETP d'animatrices dont 1 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 1 ETP à 20 %. - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde	21 000 €

<p>2019-25 Délibération du 17/12/2018</p>	<p>- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Montpellier (Mosson) : quartiers Celleneuve, Malbosc-Euromédecine, Hauts de Massane, Mosson</p>	<p>- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde</p>	<p>15 000 €</p>
<p>2019-24 Délibération du 17/12/2018</p>	<p>- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Montpellier (Antigone) : quartiers Antigone, Centre historique, Chamberte, Comédie, Figuerolles, Gambetta, Gare, Mas Drevon, St Martin, Pompignagne, St Martin, Près d'arènes, Tournezy.</p>	<p>- Département salaires et charges sociales 2 ETP d'animatrices dont 1 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 1 ETP à 20 %. - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde</p>	<p>27 500 €</p>
<p>2019-23 Délibération du 17/12/2018</p>	<p>- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Montpellier (Croix d'Argent) : quartiers Bagatelle, Ovalie, Croix d'Argent, Estanove, Pas du Loup</p>	<p>- Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde</p>	<p>12 000 €</p>
<p>2019-22 Délibération du 17/12/2018</p>	<p>- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Montpellier (Odysseum) : quartiers Aiguerelles, Millénaire, Port Marianne.</p>	<p>- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde</p>	<p>16 700 €</p>
<p>2019-21 Délibération du 17/12/2018</p>	<p>- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Montpellier (St Clément) : quartiers Alco, les Cévennes, la Martelle</p>	<p>- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde</p>	<p>18 300 €</p>
<p>2019-20 Délibération du 17/12/2018</p>	<p>- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Montpellier (Aiguelongue) : quartiers Aiguelongue, Arceaux. Beaux-Arts, Boutonnet, Hôpitaux Facultés, Les Aubes, Plan des 4 Seigneurs</p>	<p>- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde</p>	<p>17 400 €</p>
<p>2019-17 Délibération du 17/12/2018</p>	<p>- commune de Lavérune, gestionnaire - CAF de l'Hérault</p>	<p>Courmonsec, Courmonterral, Fabrègues, Lavérune, Murviel les Montpellier, Pignan, St Georges d'Orques et Saussan.</p>	<p>- Département salaires et charges sociales 2,5 ETP d'animatrices dont 1,5 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 1 ETP à 20 %. - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la commune pour le solde</p>	<p>25 000 €</p>
<p>18/C0730 Délibération du 17/09/2018</p>	<p>- commune de Saint Jean de Védas, gestionnaire - CAF de l'Hérault</p>	<p>Saint Jean de Védas</p>	<p>-Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,5 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond - la commune pour le solde</p>	<p>6 800 €</p>

<p>18/C0729 Délibération du 17/09/2018</p>	<p>commune de Villeneuve les Maguelone, gestionnaire</p>	<p>Villeneuve les Maguelonne</p>	<p>-Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,5 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond - la commune pour le solde</p>	<p>9 200 €</p>
<p>18/C0590 délibération du 18/12/2017</p>	<p>- communauté de communes des Avants Monts, gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Abeilhan, Autignac, Cabrerolles, Causses et Veyran, Caussiniojols, Faugères, Fos, Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Margon, Montesquieu, Murviel-lès-Béziers, Neffies, Pailhès, Pouzolles, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Roujan, Saint Geniès de Fontédit, Saint Nazaire de Ladarez, Thézan-lès-Béziers, Vailhan.</p>	<p>Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (2 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond - la commune pour le solde</p>	<p>27 000 €</p>
<p>18//C0462 délibération du 18/12/2017</p>	<p>CCAS d'Agde, gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Agde, Bessan, Castelnau de Guers, Florensac, Marseillan, Pinet, Pomérois, Portiragnes, Saint Thibéry, Vias.</p>	<p>- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (1 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - le CCAS pour le solde</p>	<p>25 000 €</p>
<p>18/C0418 délibération du 18/12/2017</p>	<p>- CIAS Pays de Pézenas, gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Adissan, Aumes, Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nizas, Pézenas, St Pons de Mauchiens.</p>	<p>Département : 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,8 ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - CIAS pour le solde</p>	<p>9 700 €</p>
<p>18/C0285 délibération du 18/12/2017</p>	<p>- communauté de communes du Minervoies au Caroux, gestionnaire, - CAF de l'Hérault</p>	<p>Agel, Aigne, Aigues-Vives, Azillanet, Beaufort Cassagnoles, Cesseras, Félines-Minervoies, Ferrals les Montagnes, La Livinière, La Caunette, Minerve, Olonzac, Oupia et Siran.</p>	<p>- Département : - 33 % des salaires et charges sociales de l'animatrice (0,5ETP) dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF - CAF par le versement d'une prestation de service 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde</p>	<p>7 000 €</p>
<p>17/C0424 Délibération du 18/12/2015</p>	<p>- CC Grand Pic St Loup - CAF de l'Hérault</p>	<p>St Gély du Fesc : communes de Combaillaux, les Matelles, Murles, Prades-le-Lez, St Clément de Rivière, St Gély du Fesc, Vailhauquès. St Martin de Londres : communes de Causse-de-la-Selle, Mas-de-Londres, Notre-Dame-de-Londres, Pegairolles-de-Buèges, Rouet, Saint-André-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Martin-de-Londres, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort. St Mathieu de Trévièrs : Assas, Buzignargues, Cazevieille, Claret, Ferrières les Verreries, Fontanès, Guzargues, Lauret, le Triadou, St Bauzille de Montmel, St Jean de Cuculles, St Mathieu de Trévièrs, St Vincent de Barbeyrargues, Ste Croix de Quintillargues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sauteyrargues, Teyran, Vacquières, Valflaunès. + Prades-le-Lez</p>	<p>Département salaires et charges sociales 2,8 ETP d'animatrices dont 2,4 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 0,4 ETP à 20 %. -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la communauté de communes pour le solde</p>	<p>45 000 €</p>

17/C0032 délibération du 12/12/2016	- communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Bassan, Boujan, Cers, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuran-les-Béziers, Lignan- sur-Orb, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras-Plage, Villeneuve-les-Béziers	- Département salaires et charges sociales 2 ETP d'animatrices dont 0,8 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 1,2 ETP à 20 % . -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la communauté d'agglomération pour le solde	20 000 €
2019-109 Délibération du 17/12/2018	CAF de l'Hérault	Département : coordination des RAM et de l'accueil individuel	- Département : - 50 % du total des dépenses dans la limite du montant prévisionnel fixé dans l'annexe financière du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021. - la CAF pour le solde	72 000 €
Montant total des reconductions				470 500 €

3 - Convention relative au fonctionnement du relais assistant(e)s maternel(le)s géré par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Cette convention annule et remplace la convention 2019-86 signée avec la communauté d'agglomération du Pays de l'Or. Elle prévoit l'augmentation de 0,5 équivalent temps plein d'animation du service RAM qui passe de 2 ETP à 2,5 ETP. L'augmentation s'inscrit dans le cadre du développement des services RAM programmé avec la CAF lors de la signature du Contrat enfance jeunesse. Les caractéristiques sont décrites synthétiquement dans le tableau suivant :

Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant prévisionnel 2020	Dates d'expiration
- communauté d'agglomération du Pays de l'Or, gestionnaire - CAF de l'Hérault,	Candillargues, Carnon, Lansargues, La Grande Motte, Mauguio, Mudaison, Palavas-Les- Flots, Saint Aunès, Valergues	- Département salaires et charges sociales 2 ETP d'animatrices dont 1,5 ETP à 33 % dans la limite de 30 % d'un prix plafond fixé par la CNAF et 1 ETP à 20 % . -CAF : 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite du plafond fixé par la CNAF - la Communauté d'agglomération pour le solde	35 000 €	31/12/2022

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de 720 800 € au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile »** (20P098), opération « PMI Accueil du jeune enfant » (20P098O003) enveloppe : Dépenses de fonctionnement (20P098E01) nature analytique 65-/6568-41 (NATANA 698) du budget départemental de l'exercice 2019,
- d'approuver le renouvellement des conventions jointes en annexe ainsi que la nouvelle convention avec la communauté d'agglomération du Pays de l'Or, de m'autoriser à les signer pour le compte du Département ;
- d'approuver les décisions de reconduction annuelles ;
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263992-DE-1-1

Délibération n°CP/111219/D/101

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Accueil et observation clinique dans les consultations pédiatriques de protection maternelle et infantile (PMI) - renouvellement des conventions pour l'exercice 2020

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/101 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre des consultations de pédiatrie préventives menée par les services de la protection maternelle infantile (PMI), l'observation des compétences motrices et relationnelles des enfants est un outil important de prévention, complémentaire à l'examen pédiatrique mené par les médecins et les puéricultrices du Département.

Ce triple regard sur le développement des enfants et leur famille permet de proposer très tôt un soutien à la relation parents-enfants. En outre, cela permet de préparer l'enfant et sa famille, afin que l'examen médical se déroule dans des conditions optimales.

Des partenaires associatifs ou institutionnels du Département assurent ces interventions en salle d'attente et un temps de liaison formalisé entre l'intervenant et l'équipe des services territoriaux PMI (STPMI) est organisé régulièrement, dans le respect du secret médical pour les situations qui le méritent.

Le renouvellement des conventions avec ces intervenants vous est proposé pour l'année **2020** dans le tableau synthétique suivant :

Intervenant/Contenu	Indicateurs annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
association « Jouons en Ludothèques » Intervention dans 24 lieux de consultations pédiatriques des STPMI : Mosson, Cévennes, Ecusson, Ovalie-Grand M, Jacou-Millénaire, Saint Martin-Lattes, Petite Camargue, Etang de Thau, Cœur d'Hérault, Vallée de l'Hérault,	séances : 1076 fréquentation : 7 569 enfants	287 700 €	270 000 €	CAF REAAP 17 700 €
association « la Locomotrice » pour la consultation pédiatrique de Clermont l'Hérault du STPMI Cœur d'Hérault	séances : 42 fréquentation : 283 enfants	8 970 €	8 970 €	-

Intervenant/Contenu	Indicateurs annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
association « Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs » (UFCV) Languedoc Roussillon pour les consultations pédiatriques des STPMI Devèze-Sérignan, Foch, Albert 1er	séances : 247 fréquentation : 1 173 enfants	37 605 €	37 320 €	UFCV 285 €
Centre communal d'action sociale de Frontignan pour la consultation pédiatrique de Frontignan du STPMI Etang de Thau	séances : 43 fréquentation : 301	6100 €	6 100 €	-
Centre communal d'action sociale de Sète pour la consultation pédiatrique de l'île de Thau du STPMI Etang de Thau	séances : 36 fréquentation : 250 enfants	8 321 €	8 080 €	CCAS 241 €

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **330 470 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Subventions annuelles (20P098E03) du budget départemental de l'exercice 2020 :
 - o nature analytique 65-/6574-41 (NATANA 723) – Associations pour **316 290 €**,
 - o nature analytique 65-/65737-41 (NATANA 1285) – CCAS pour : **14 180 €**
- Et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263993-DE-1-1

Délibération n°CP/111219/D/102

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Protection maternelle et infantile - actions de soutien à la parentalité : renouvellements 2020.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/102 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Depuis l'année 2000, une enveloppe est votée pour financer des actions de soutien à la parentalité sur le territoire des Maisons départementales de la solidarité. Lorsque le bilan s'avère positif et que la Maison départementale de la solidarité concernée en souhaite la poursuite, ces actions sont renouvelées et inscrites sur le dispositif de soutien à la parentalité du budget de la Protection Maternelle et Infantile.

L'ensemble des actions présentées s'inscrit dans les axes prévention du schéma de l'enfance et de la famille 2017-2021, notamment l'orientation 1 « consolider et renforcer la place de la prévention en général et de la prévention précoce en particulier ».

Par ailleurs, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi signée entre le Département et l'Etat pour la période 2019-2021 prévoit de développer un réseau de crèches (EAJE) permettant d'accueillir en priorité des enfants vivant dans un contexte de précarité économique et/ou sociale.

- Tout d'abord, il vous est proposé pour l'année 2020, le renouvellement de 17 conventions de soutien à la parentalité dont les projets sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ovalie Pignan

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
Gutenberg – Grabels 34790 Grabels <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Parents et leurs enfants de 0 à 6 ans	Accueil des enfants fréquentant la consultation PMI au sein de l'espace communal du quartier de la Valsière à Grabels. <u>Objectifs</u> : poursuivre l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative et encourager les relations intrafamiliales. 2018 : 202 passages dont 75 enfants - 12 séances. En moyenne 9 enfants par séance	3 015 €	2 550 €	Commune de Grabels : 465 €
Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de	Montant financé par le	Autres financements

			l'action	département	
La Locomotrice 34230 Pouzols <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois Pignan	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel <u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant. 2018 : 42 séances - 25 enfants orientés soit 144 actes	6 428 €	3 678 €	CAF : 2 750 €

Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ecusson

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
Jouons en Ludothèques 34070 Montpellier <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Enfants de 3 à 36 mois accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'une action de prévention des difficultés du langage chez l'enfant de moins de 3 ans autour d'activités sur la voix, le chant et de la musique, approche ludique et universelle <u>Objectifs :</u> La prévention des troubles du langage, de la communication et du développement chez le jeune enfant en sensibilisant les parents à l'intérêt d'échanger en précocité avec leur enfant, 2018 : 58 enfants concernés sur 13 séances	4 100 €	4 100 €	
Petits et Grands 34070 MTP <i>10 janvier au 18 décembre 2020</i>	Parents et leur bébé	Mise en place d'ateliers massages bébé dans le cadre de l'appui parental. <u>Objectifs :</u> - Rendre accessible aux familles en difficulté sociale et/ou psychologique une méthode simple et compréhensible par tous, soutenant la relation avec leur bébé, - Apporter à ces familles un moyen et un temps concourant à leur bien-être. 2018 : 2 à 6 enfants et leurs parents par séance	2 470 €	2 470 €	

Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Jacou Millénaire

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
------------------------------	-----------------------------	---	---	---	----------------------------

<p>Jouons en Ludothèques</p> <p>34070 Montpellier</p> <p><i>02 janvier au 31 décembre 2020</i></p>	<p>Mères et enfants sur Jacou et Saint Brès</p>	<p>Travail sur le lien mère-enfant et les problématiques liées à la séparation freinant les possibilités de réinsertion sociale et/ou professionnelle.</p> <p><u>Objectifs :</u> Préparer précocement et favoriser autant que possible la séparation mère-enfant pour permettre aux femmes de se réinsérer plus rapidement.</p> <p>2018 : 27 mères à Jacou + 9 mères sur St Brès soit 36 mères et 39 enfants</p>	6 050 €	3 650 €	CAF REAAP : 2 400 €
<p>J'ose Lire et Clair de Plume</p> <p>34080 MTP</p> <p><i>15 février au 31 décembre 2020</i></p>	<p>Population du quartier des Aubes, Pompignane. Projet intergénérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance (crèches, assistantes maternelles) - Ecoles, CLSH - Maison de Retraite, Club du 3^e âge 	<p>Projet contes intergénérationnel : rencontres régulières autour d'ateliers, de sorties ou de spectacles.</p> <p><u>Objectifs :</u> - sensibiliser l'enfant à l'écoute et favoriser l'acquisition du langage,</p> <p>Développer les liens intergénérationnels et le partenariat entre les divers établissements du territoire Aubes / Pompignane en proposant une ouverture culturelle.</p> <p>2018 : 509 enfants concernés : accompagnés par le personnel des crèches, assistants maternel(le)s – 18 séances réalisées</p>	3 400 €	1 400 €	Commune de Montpellier : 2 000 €

Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Cévennes

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<p>Jouons en ludothèques</p> <p>34070 MTP</p> <p><i>02 janvier au 31 décembre 2020</i></p>	Jeunes enfants	<p>Accueillir à la maison de l'enfance et de la famille de jeunes enfants par une éducatrice pour permettre à des mères de suivre des cours d'alphabétisation.</p> <p><u>Objectifs :</u> - Permettre à des mères de jeunes enfants de suivre des cours d'alphabétisation, - Permettre aux enfants pendant ce temps d'être accueillis par des professionnels, - Favoriser l'éveil et le développement de l'enfant.</p> <p>2018 : 9 enfants accueillis / 7 familles par séance</p>	6 200 €	6 200 €	
<p>Association Chant Dessus Dessous</p> <p>34070 Montpellier</p>	Familles suivies dans le cadre de l'appui parental (enfants de 0 à 3 ans)	<p>Mise en place d'une action de soutien à la parentalité axée sur des ateliers comptines et partage (jeux de rythmes, de voix, chantés et d'expression) pour des familles en difficultés bénéficiant d'une mesure contractualisée individuelle « d'appui parental ».</p> <p><u>Objectifs :</u> Favoriser les activités d'expression</p>	2 720 €	2 720 €	

02 janvier au 31 décembre 2020		corporelle et artistique, promouvoir le plaisir du chant et de la musique, aider les enfants à accéder à l'expression de soi, à développer ses aptitudes langagières sensorielles imaginatives et son image corporelle au travers du chant, des comptines et d'un éveil musical, et de tisser du lien par le biais du chant et d'activités artistiques. Nouvelle action (mise en place en octobre 2019)			
--------------------------------	--	---	--	--	--

Maison départementale des solidarités du Montpellierain – STPMI Saint Martin - Lattes

Jouons en Ludothèques 34070 Montpellier 02 janvier au 31 décembre 2020	Enfants de 3 à 36 mois accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel. <u>Objectifs :</u> Soutenir la relation parent-enfant, d'accompagner les échanges toniques et émotionnels et de proposer des expérimentations corporelles variées et facilitatrices de l'organisation de la motricité chez le nourrisson et l'enfant de moins de 3 ans. 2018 : 18 enfants concernés - 55 actes effectués	4 600 €	2 300 €	CAF : 2 300 €
--	---	---	---------	----------------	---------------

Maison départementale des solidarités du Montpellierain – STPMI Saint Martin / Lattes, Mas Drevon, Ovalie, et Jacou Millénaire

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Mental'ô 34470 Pérols 06 janvier au 31 décembre 2020	Familles suivies dans le cadre de l'appui parental	Mise en place d'une activité aquatique collective pour des familles en difficultés, bénéficiaires d'une mesure individuelle contractualisée « d'appui parental » animée par une éducatrice sportive, une puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants. <u>Objectifs :</u> Accompagner de manière précoce les parents dans la parentalité, Rompre avec l'isolement, Tisser du lien social. 2018 : 15 adultes accompagnants et 14 enfants	4 386 €	4 386 €	

Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Piscénois Agathois

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
La Locomotrice 34230 Pouzols 02 janvier au 31 décembre 2020	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois Pézenas	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel. <u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.	5 896 €	3 216 €	CAF : 2 680 €

		2018 : 44 séances - 24 enfants orientés			
Les Amis de l'enfance 34120 Pézenas <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Enfants de 3 mois à 6 ans des écoles, de la crèche municipale et leurs parents Pézenas	Proposer des espaces de paroles, de rencontres avec les familles en vue de renforcer les liens avec les différents partenaires et ainsi prévenir les difficultés en créant du lien social dans l'ensemble des institutions, favoriser les relations école/familles pour améliorer la réussite scolaire des enfants. <u>Objectifs</u> : - Accompagner et aider les parents dans leur rôle d'éducateurs, - Faire entrer la lecture-plaisir dans les habitudes familiales, - Rendre les parents partenaires des institutions. 2018 : 143 enfants concernés	4 500 €	3 000 €	Commune de Pézenas : 500 € Etat : 250 € Produits financiers : 500 € CAF : 250 €

Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Foch, Albert 1^{er} et Devèze/Sérignan

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
Ligue de l'enseignement 34000 Montpellier <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Enfants de 0 à 4 ans	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel. <u>Objectifs</u> : - apporter une aide au repérage et à la prévention d'éventuels retards ou difficultés dans le développement de l'enfant, - stimuler les compétences motrices et sensorielles de l'enfant, - soutenir et accompagner les relations précoces parents-enfants 2018 : 47 familles orientées dont 20 ont participé régulièrement aux ateliers - 78 ateliers réalisés	33 150 €	17 650 €	REAAP CAF : 15 500 €

Maison départementale des solidarités Hauts Languedoc Ouest Hérault – STPMI Hauts Languedoc Ouest Hérault

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
La Locomotrice 34230 Pouzols <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois Bédarieux	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel. <u>Objectifs</u> : - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger. 2018 : 44 séances - 21 enfants orientés	6 535 €	3 115 €	CAF : 3 250 € Commune de Bédarieux : 170 €

Maison départementale des solidarités Cœur d'Hérault - STPMI Cœur d'Hérault

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de	Montant financé par le	Autres financements
----------------------	------------------	--------------------------------	-------------------	------------------------	---------------------

			l'action	département	
La Locomotrice 34230 Pouzols <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois Clermont l'Hérault – Lodève)	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel. <u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger. 2018 : 88 séances réalisées – 34 enfants reçus	10 459 €	6 139 €	CAF : 4 320 €

Maison départementale des solidarités Petite Camargue - STPMI Mauguio Lunel

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
Jouons en Ludothèques 34070 Montpellier <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Accueil femmes enceintes et parents bébés	Mise en place d'ateliers proposant une écoute des problématiques amenées par les parents. <u>Objectifs :</u> Accompagnement des femmes enceintes, des parents et des enfants jusqu'à l'âge de la marche et écoute des problématiques rencontrées par les futurs parents et les parents, échanges autour de la relation parents-bébé, prévention précoce des dysfonctionnements relation parents enfants 2018 : 45 séances - 384 enfants présents soit 8,5 enfants/séance	11 900 €	4 400 €	CAF : 5 150 € Communauté de communes Pays de l'Or : 2 350 €

Maison départementale des solidarités Etang de Thau – STPMI Etang de Thau

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Jouons en Ludothèques 34070 Montpellier <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'une action de soutien à la parentalité axée sur le langage des enfants de moins de 3 ans. Cette action s'inscrit dans les engagements du schéma de l'enfance et de la famille 2017/2021 (orientation 1 fiche action 3), sur le développement des actions de prévention précoce. <u>Objectifs :</u> Stimuler le développement du langage chez de jeunes enfants repérés par les professionnels du STPMI, favoriser l'interaction précoce parents-enfants en utilisant le livre comme support, soutenir les relations parents-enfants, sensibiliser les parents d'enfants de moins de 3 ans aux risques liés à l'exposition aux écrans. Nouvelle action : entre 36 à 50 personnes visées par le projet	4 000 €	4 000 €	

- Puis, il vous est proposé pour l'année 2020, 5 conventions concernant la lutte contre la pauvreté dont les projets sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ovalie Pignan

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Adages Espace Famille 34090 MTP <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Enfants de 10 semaines à 4 ans	Réservation de 2 places par demi-journée en structure multi-accueil. <u>Objectifs :</u> Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales. 2018 : 13 enfants ont pu bénéficier d'un accueil	44 874 €	10 665 €	Commune de Montpellier : 9 504 € CNAF : 14 820 € Etat : 1 234 € Part. usagers : 4 427 € Manifestations : 904 € Produits exceptionnels : 932 € Fonds européens : 1 151 € Participations des adhérents : 1 237 €

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
Les Bout'choux 34660 Cournonterral <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Enfants de 2 mois à 4 ans et leurs parents Canton de Pignan	Réservation de 2 places en structure d'accueil. <u>Objectifs :</u> Aider les familles ayant des difficultés relationnelles, éducatives et sociales à assumer leurs fonctions parentales. 2018 : 17 enfants accueillis	32 924 €	9 780 €	CNAF : 12 791 € Part. adhérents : 40 € Commune de Cournonterral : 1 715 € Etat (emplois aidés) : 3 837 € Transfert de charges : 466 € Subvention de fonctionnement : 4 295 €
Les Cabrioles 34570 Murviel les Montpellier <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Enfants de 3 mois à 4 ans	Réservation d'une place en structure d'accueil. <u>Objectifs :</u> Permettre un accueil occasionnel ou régulier dans une structure multi-accueil d'enfants pour lesquels les familles rencontrent des difficultés importantes soit de garde, soit d'ordre financier soit de parentalité. 2018 : 7 enfants accueillis	16 212 €	4 500 €	CAF : 10 170 € Etat : 293 € (emplois aidés) Transfert de charges : 192 € Produits exceptionnels : 19 € Commune de Murviel lès Montpellier : 1 038 €

Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Jacou Millénaire

Intervenant	Population	Objectifs & moyens	Montant	Montant	Autres financements
-------------	------------	--------------------	---------	---------	---------------------

Durée	visée	indicateurs	global de l'action	financé par le Département	
Commune de Castelnau le Lez 34170 Castelnau le Lez <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Parents et leurs enfants de 0 à 4 ans	Réservation de 5 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique. <u>Objectifs :</u> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales. 2018 : 15 enfants accueillis	83 427 €	2 500 €	CNAF : 35 477 € Prestations des usagers : 14 706 € Commune de Castelnau le Lez : 30 744 €

Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ecusson

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
Commune de Montpellier 34000 MTP <i>02 janvier au 31 décembre 2020</i>	Parents et leurs enfants de 6 mois à 4 ans	Réservations de 4 places d'accueil réparties dans 7 multi accueil municipaux. <u>Objectifs :</u> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales 2018 : 22 enfants accueillis et 21 familles accompagnées	82 598 €	13 000 €	Prestations de services CNAF : 21 656 € Commune de Montpellier : 47 024 € Participation des usagers : 918 €

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **115 419 €** aux associations et collectivités précitées, les crédits nécessaires sont inscrits au programme Protection maternelle et infantile (20P098), opération « Prévention précoce relations parents enfants » (20P098O004) enveloppe EPF - Dépenses de Fonctionnement :

- subventions aux associations (20P098E03) nature analytique 65-/6574-41 (NATANA 723) pour un montant de 99 919 €,
- subventions aux collectivités nature analytique 65/65734-41 (NATANA 1258) pour un montant de **15 500 €**.

- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision sous réserve du vote du budget 2020.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263994-DE-1-1

Délibération n°CP/111219/D/103

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Centres de planification et d'éducation familiale - renouvellement de 2 conventions pour l'exercice 2020.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/103 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département de l'Hérault assure sa compétence obligatoire en matière de planification et éducation familiale, en s'appuyant sur des opérateurs à qui il délègue la mission et l'effectue également avec des personnels départementaux, dans 3 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

10 CPEF maillent le territoire départemental ; sur ces 10 centres, 7 sont portés par 4 partenaires au total.

Le Département, tout en assurant une direction départementale en conformité avec le décret du 21 mai 2003, (CPEF) s'appuie sur :

- l'association du Planning 34 qui pilote **3 centres** – Centre de santé associatif à Montpellier, Centre hospitalier de Lunel, Centre hospitalier d'Agde,
- la Mission locale des jeunes (MLJ) Cœur d'Hérault, qui gère **2 centres**, à Lodève et Clermont l'Hérault,
- l'hôpital intercommunal du bassin de Thau qui accueille **1 centre**, au sein de la maison médicale de garde.
- l'hôpital de Béziers qui accueille **1 centre**.

Pour ces gestionnaires, il s'agit d'assurer, sous la responsabilité et le pilotage de la direction de la protection maternelle et infantile, service prénatal et planification, les activités liées aux CPEF prévues par l'article 2311-7 du code de la santé publique :

- les consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité,
- la diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale,
- les entretiens de conseil conjugal et familial,
- les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse,
- les entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse,

Pour le Département, il s'agit de prendre en charge :

- les rémunérations et charges de personnel, travaillant dans le dispositif, le cas échéant,
- les actes de consultations médicales, si besoin,
- les dépistages biologiques (diagnostics de grossesse, frottis et bilans sanguin, dépistage occasionnels des IST dans le cadre de la contraception),
- les produits contraceptifs remboursables prescrits dans le cadre des consultations,
- une participation aux frais fixes propre au centre, le cas échéant.

Le Département et la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault (CPAM) ont mis en place une convention financière pour le remboursement des activités de la planification et de l'éducation familiale (PEF).

Dans ce cadre, l'assurance maladie prend en charge les actes relatifs aux consultations, les frais d'analyses médicales, ceux de produits pharmaceutiques contraceptifs et des infections sexuellement transmissibles, en dehors des traitements HIV et Hépatites.

Le montant de la dépense relative à chaque convention est estimé pour l'année 2020 à :

- **248 000 €** pour l'association Planning 34 (Montpellier, Lunel, Agde et Sète),
- **26 000 €** pour la MLJ Cœur d'Hérault (Lodève et Clermont l'Hérault)

Les négociations avec les hôpitaux de Béziers et Sète étant toujours en cours, les conventions seront présentées à une prochaine commission permanente.

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux ne prend part ni au débat ni au vote:

- d'approuver l'attribution aux structures associatives, les crédits inscrits au programme : **Protection maternelle et infantile (20P098)**, opération « centre planification et éducation familiale » (20P098O006) enveloppe EPF - Dépenses de Fonctionnement annuelles (20P098E01) nature analytique 011-/62261-41 (NATANA 1018) pour un montant de **274 000 €**.
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le	: 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le	: 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20191211-263995-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/D/104

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Actions territorialisées dans le cadre du logement - renouvellements et nouvelles actions 2020.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/104 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département souhaite apporter son soutien aux associations et organismes qui œuvrent dans le domaine du logement, essentiellement au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et de ses crédits propres consacrés au logement et au développement social local.

Le FSL est un outil du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), créé par la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et confortée par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, la responsabilité de sa mise en œuvre revient au Département, à l'exception du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole qui s'est vue transférer cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le financement du FSL (article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 modifié par la loi du 7 octobre 2016) est assuré par le Département. Les Communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les métropoles, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, les organismes HLM, EDF, ENGIE et les autres partenaires peuvent également participer au financement du FSL.

Le Département peut confier par convention (article. 6-4 de la loi du 31 mai 1990 créé par la loi du 13 août 2004), sous sa responsabilité et son contrôle, la gestion financière et comptable du fonds de solidarité pour le logement à un organisme de sécurité sociale. Dans l'Hérault, le Département confie par convention cette gestion à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

Ainsi, le Département finance des aides directes (accès, maintien, électricité, gaz et eau) et des actions d'accompagnement en faveur des Héraultais et des Héraultaises défavorisés hors territoire métropolitain. Ancrées dans la politique sociale de la collectivité, toutes les actions mobilisent les personnes et les acteurs des territoires dans des démarches participatives et partenariales.

En outre, le Département s'est engagé de manière volontariste au côté de l'Etat dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi par des actions structurées autour de deux catégories : un socle commun d'engagement et des initiatives laissées au choix du Département, notamment dans le domaine du logement.

Ainsi, la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 signée entre l'Etat et le Conseil départemental de l'Hérault (Délibération n° AD/240619/D/3) définit des engagements conjoints et décline leur mise en œuvre.

Il est donc proposé à notre la commission permanente d'approuver :

1- La contribution du département au FSL

Organisme	Objet	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financement
CAF DE L'HERAULT	Gestion financière et comptable du FSL	Département Hérault hors Métropole	2 653 675 €	2 653 675 €	Néant

Le versement du Département à la CAF de l'Hérault, gestionnaire financier et comptable du FSL pour un montant total de 2 653 675 € correspond :

- D'une part, à la contribution obligatoire du Département au Fonds de solidarité pour le logement (FSL), pour un montant de 2 616 000 € ;
- D'autre part, à la part de l'Etat aux actions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (présentées au paragraphe 4) conformément à la fiche action logement n° 7 «développer des actions à destination des familles monoparentales » pour un montant de 37 675 €

2- la convention relative à la participation d'EDF au FSL qui définit les modalités de fonctionnement de son concours, son montant financier et les engagements respectifs du Département et d'EDF dans ce partenariat.

3- Le renouvellement des actions financées dans le cadre du FSL – aides indirectes (dont la gestion / le paiement est délégué à la CAF)

Les actions ayant les objets suivants :

- animer un atelier recherche logement,
- mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien),
- gérer des logements temporaires dans le cadre de l'hébergement d'insertion et du logement adapté,
- mener une action de réhabilitation ou une action d'auto-réhabilitation accompagnée,
- favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau,
- mettre en œuvre une action de médiation entre bailleur et locataire,
- développer une offre de logements pour les publics relevant du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD),
- mobiliser et instruire les «mesures Jeunesse logement» développées par le Conseil départemental,
- faire bénéficier les services du Département de l'expertise de l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) sur les aspects juridiques, le financement et la fiscalité du logement et lui permettre d'apporter un conseil à l'ensemble des ménages,

- animer la gestion de la commission des ménages en difficultés économiques et sociales (MDES), sur l'ensemble du département de l'Hérault.

Organisme durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
ABES du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (installation). *Gérer des logements temporaires : 27 appartements relais et 17 sous locations à bail glissant.	Béziers	339 347 €	134 499 €	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 99 315 € Participation des usagers (hébergement) : 105 373 € Fonds propres : 160 €
ADAGES du 01/01 au 31/12	*Animer un «Point Information Logement». *Participer au comité technique organisé par GEFOSAT. *Gérer des logements temporaires : 5 sous-locations à bail glissant 3 appartements relais *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement	Maisons départementales des solidarités (MDS) Coeur d'Hérault -Pic Saint Loup et Petite Camargue	159 738 €	101 927 €	Etat - Allocation logement temporaire (ALT) : 7 471 € CAF : 5 000 € Participations des usagers (hébergement) : 45 340 €
ATU du 01/01 au 31/12	*Animer 3 Ateliers Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien). *Gérer des logements temporaires : 19 Appartements relais 14 Sous-locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités (MDS) Coeur d'Hérault -Pic Saint Loup et Biterrois	379 690 €	247 660 €	Etat - Allocation logement temporaire (ALT) : 62 930 € Participation des usagers (hébergement) : 69 100 €
CAF de l'Hérault Du 01/01 au 31/12	Dans le cadre du FSL, fixer les modalités de partenariat en vue de lutter contre la non décence des logements du parc privé.	Département Hérault hors Métropole	31 535 €	31 535 €	Néant
CCAS Agde du 01/01 au 31/12	*Animer un Atelier de Recherche de Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement *Gérer 5 appartements relais	Agde	130 452 €	61 501 €	Etat - Allocation logement temporaire (ALT) : 18 361 € Agde : 48 590 € Régie logements temporaires : 2 000 €
CCAS Mauguio du 01/01 au 31/12	Gérer un appartement relais	Mauguio	9 495 €	3 329 €	Etat - Allocation logement temporaire (ALT) : 3 766 € Participation des usagers (hébergement) : 2 400 €

Organisme durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
CLCV du 01/01 au 31/12	<p>*Animer des ateliers de recherche de logement</p> <p>*Mettre en œuvre des actions de médiation entre bailleur et locataire</p> <p>*Participer au comité technique organisé par GEFOSAT dans le cadre du FATMEE</p> <p>*Mettre à disposition des savoirs en matière de droit commun en répondant aux questions juridiques des travailleurs sociaux.</p>	Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau et Petite Camargue	51 211 €	50 311 €	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : 900 €
CLLAJ du 01/01 au 31/12	<p>*Animer un Atelier Recherche Logement</p> <p>*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien).</p> <p>*Gérer des logements temporaires : 4 appartements relais</p> <p>6 sous-locations à vocation bail glissant</p> <p>*Mobiliser et instruire les «mesures jeunesse Logement» développées par le Conseil départemental</p>	Maisons départementales des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup	121 637 €	52 784 €	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) :13 775 € Allocation logement (CAF) : 10 815 € Participation des jeunes (hébergement) : 15 567 € CAF : 16 000 € Communes : 6 696 € Autres subventions publiques : 6 000 €
Compagnons Bâtisseurs du Languedoc Roussillon du 01/01 au 31/12	<p>*Mettre en œuvre une action d'auto réhabilitation accompagnée, visant l'amélioration des conditions d'habitat et le maintien dans leur logement des ménages (locataires ou propriétaires occupants).</p>	Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier CAHM CABM Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau	320 052 €	178 950 €	Etat : 13 000 € Communes : 8 000 € EPCI : 18 000 € CAF : 52 000 € Bailleurs et fondations : 9 497 € ANAH, FART, Petites Pierres : 20 775 € Région Occitanie : 4 000 € Usagers, manifestations : 7 318 € Autres : 8 512 €
GEFOSAT du 01/01 au 31/12	<p>*Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau.</p> <p>*Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat</p>	Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau, Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup et Petite Camargue Services départementaux de l'autonomie Est et centre	93 369 €	76 569 €	CAF : 16 800 €

Organisme durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
		CCAS partenaires			
Géranto Sud du 01/01 au 31/12	*Animer un Atelier Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement. *Gérer 4 sous-locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault	112 264 €	112 264 €	Néant
Habitat et Humanisme du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement *Gérer des logements temporaires : 13 sous-locations simples 5 sous-locations à bail glissant	Béziers	62 192 €	52 192 €	CAF : 5 000 € Commune de Béziers et Agglo : 5 000 €
Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau du 01/01 au 31/12	*Réaliser une action de prévention et d'accompagnement à la disposition des jeunes. *Mettre en œuvre des mesures ASLL *Gérer 2 appartements relais. *Mener des actions d'accompagnement socio- éducatif de socialisation et d'autonomisation. *Apporter une prise en charge spécifique et renforcée pour les jeunes suivis par la direction enfance et familles sous contrat jeunes majeurs. *Mobiliser les dispositifs d'aide au public jeune développés par le Département et instruire les demandes : Mesures Jeunesse logement et Cap Jeune. *Mettre en place un «Service Logement» comprenant : - une permanence, la mise en œuvre de mesures ASLL et la gestion de 2 sous-locations à bail glissant.	Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau et Haut Languedoc Ouest Hérault	176 863 €	68 872 €	Etat- DDCS / ALT + IML : 16 343 € CAF : 12 000 € Ville de Sète : 6 000 € Contrat de ville Sète : 21 500 € Com Agglo Bassin de Thau : 13 896 € Action logement 1% : 2 900 € Participations des usagers : 35 352 €

Organisme durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
IFIIP du 01/01 au 31/12	*Gérer des logements dans le cadre de l'hébergement d'insertion et du logement adapté : 11 appartements relais 2 en sous-locations à bail glissant	Agde	100 762 €	41 493 €	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 38 025 € Etat - Emplois aidés : 3 744 € Participation des usagers (hébergement) : 17 500 €
ISSUE du 01/01 au 31/12	*Gérer 54 logements au sein de l'hôtel social *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social (recherche, installation, maintien)	St Clément de Rivière et maison départementale des solidarités Petite Camargue	421 226 €	129 858 €	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 182 993 € Etat - Emplois aidés : 14 675 € Participation des usagers (hébergement) : 93 700 €
Fédération Léo Lagrange Méditerranée Délégation Languedoc Roussillon du 01/01 au 31/12	*Participer au comité technique organisé par GEFOSAT et le PACT Habitat, dans le cadre du Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE). *Mettre en œuvre une action de médiation entre bailleur et locataire	Maisons départementales des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup, du Biterrois, Haut Languedoc Ouest Hérault	13 980 €	10 874 €	EPCI : 606 € Communes : 1 000 € Etat (CGET) : 1 500 €
OMH du 01/01 au 31/12	*Animer la gestion de la Commission des Ménages en Difficultés Economiques et Sociales (MDES) Nombre de ménages: 852	Département de l'Hérault hors Métropole	111 913,88 €	21 724 €	Etat : 45 413,60 € OMH et bailleurs sociaux : 44 776,28 €
Relais du coeur du 01/01 au 31/12	*Mettre 5 logements en sous-location simple à disposition des publics prioritaires du PDALHPD.	Communes de Montady et Béziers	33 770 €	2 475 €	CAF : 17 000 € Participations usagers (hébergement) : 6 000€ Fonds propres : 8 295 €
Soliha Hérault du 01/01 au 31/12	*Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau. *Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat. *Gérer 4 sous locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault	79 613 €	46 108 €	Sonergia : 13 753 € Action logement adapté : CAF / (Allocation logement) : 11 736 € Participations des usagers (hébergement) : 8 016€
SUS du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès des ménages en difficulté, pour les aider à rechercher, à s'installer ou à se maintenir dans un logement autonome.	Maison départementale des solidarités de l'Etang de Thau	236 457 €	117 745 €	Etat - Allocations logement temporaire (ALT) : 59 674 € Etat : emplois aidés : 1 998 € Participation des

Organisme durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
	*Gérer des logements dans le cadre de l'hébergement d'insertion ou du logement adapté : 16 appartements relais et 6 en sous-location à bail glissant				usagers (hébergement) : 56 540€ Autres : 500 €
UDAF du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (maintien, accédant à la propriété, prévention des expulsions).	Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier	203 282 €	203 282 €	Néant

4- Actions conduites dans le cadre du Plan pauvreté

Organisme et durée de la convention	Objet	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
AERS	Avenant financier 2020 : Crédits dédiés à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	Département Hérault hors Métropole	42 750 €	21 375 €	Etat : 21 375 €
UDAF	Avenant financier 2020 : Crédits dédiés à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	Département Hérault hors Métropole	32 600 €	16 300 €	Etat : 16 300 €

5- Le développement social local (DSL)

Organisme et durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
ADIL (mission générale) du 01/01 au 31/12	*Apporter un conseil complet neutre et professionnel à l'ensemble des ménages que ce soit dans le cadre de : - l'accession à la propriété - les rapports locatifs entre propriétaires et locataires - l'investissement locatif - l'amélioration de l'habitat - le droit au logement *Faire bénéficier, aux services du département de l'Hérault, de son expertise sur les aspects juridiques, le financement et la fiscalité du logement	Département Hérault hors Métropole	593 000 €	163 400 €	Etat : 115 000 € CAF et MSA : 28 730 € Communes et EPCI : 94 900 € Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : 23 000 € Centre Départemental d'Accès aux Droits : 4 000 € Action logement : 145 000 € Subventions privées : 14 960 € Autres : 1 210 € Prestations de service : 2 800 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
ADIL observatoire du 01/01 au 31/12	*Actualiser les indicateurs spécifiques en fonction des nouvelles orientations données par l'Etat et le Conseil départemental, dans le cadre du PDALHPD *Suivre l'évolution des marchés de l'habitat et des problématiques du logement concernant plus particulièrement le parc privé et réaliser les études et analyses nécessaires. *Actualiser et analyser les indicateurs de suivi du Programme Départemental de l'Habitat *Proposer 3 notes d'information semestrielle dont le contenu sera validé par le comité permanent de l'observatoire et produire une étude annuelle dont le sujet sera défini par le comité technique de l'observatoire	Département Hérault hors Métropole	106 000 €	DGA SD 24 300 € DGA AT 24 300 € Total Département 48 600 €	Etat : 30 000 € Communes et EPCI : 21 400 € Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : 5 000 € Autres : 1 000 €
AIVS Hérault du 01/01 au 31/12	*Développer une offre de logements pour les publics relevant du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). *Favoriser l'insertion et la promotion par le logement des ménages en difficultés grâce à une gestion locative adaptée	Département Hérault hors Métropole	306 032 €	36 900 €	Etat : 86 500 € CAF : 50 000 € Métropole et ville : 10 000 € CA Hérault Med : 6 000 € Sète Agglo pôle : 8 500 € Autres communes et EPCI : 7 632 € Participation usagers : 100 500 €

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Vincent Gaudy ne prend part ni au débat ni au vote :

- d'approuver la contribution 2020 du Département au Fonds solidarité logement (FSL) dont la gestion est confiée à la CAF Hérault d'un montant de **2 616 000 €** ;

- d'autoriser le reversement à la CAF de l'Hérault de **37 675 €** au titre des crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conformément à la fiche action logement n° 7 «développer des actions à destination des familles monoparentales » ;

les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Logement- Aides à la personne » (20P112)** opération « Fonds solidarité logement » (20P112O002) enveloppe EPF/dépenses de fonctionnement - Subventions annuelles (20P112E01) nature analytique 65-/6556-72 (NATANA 681) pour un montant total de **2 653 675 €**.

- de répartir les financements aux organismes précités au titre du FSL – aides indirectes et du plan pauvreté pour un montant de **1 783 627 €** - les crédits sont gérés par la CAF dans le cadre du FSL abondé par la contribution du Département ;

- de répartir les financements aux organismes précités au titre du développement social local (DSL), les crédits nécessaires sont inscrits :

➤ **au programme « Logement- Aides à la personne » (20P112)** opération « Actions territorialisées logement » (20P112O001) enveloppe EPF, Dépenses de fonctionnement – Subventions annuelles (20P112E03) imputation 65-/6574-58 (NATANA 726) pour un montant de **224 600 €**

➤ **au programme « Partenaires secteur de l'habitat» (20P035)** opération observatoire départemental de l'habitat (20P035O002) enveloppe dépenses de fonctionnement annuel (20P035E01) imputation 011/617-72 « études et recherches » (NATANA 54) pour un montant de **24 300 €** ;

- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions et avenants joints en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263996-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/D/105

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Logement - signature de la charte partenariale de relogement (nouveau programme de renouvellement urbain Mosson Cévennes) et de la convention intercommunale dans le cadre de la conférence intercommunale du logement (CIL).

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/105 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Montpellier Méditerranée Métropole sollicite le Département pour la signature de deux documents, la Convention intercommunale d'attribution (CIA) 2019-2024 relative à la conférence intercommunale du logement (CIL) et la charte de relogement du Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU) de Montpellier.

La Conférence intercommunale du logement, prévue par la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi « ALUR »), précisée par la loi Egalité et citoyenneté du 29 janvier 2017 et la loi ELAN du 23 novembre 2018, est obligatoire pour les EPCI ayant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Département est membre de la CIL de Montpellier Méditerranée Métropole, elle est coprésidée par le préfet et le Président de la Métropole.

1- La Convention intercommunale d'attribution (CIA)

La Convention intercommunale d'attribution est conclue entre le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, les bailleurs de logements sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur son territoire et les titulaires des droits de réservation sur ce patrimoine, dont l'Etat, le Conseil départemental de l'Hérault, les communes et Action Logement (1% logement).

La Convention Intercommunale d'Attribution a été présentée et approuvée par le comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) le 27 septembre 2019. Le projet de convention avait été approuvé par les membres de la Conférence intercommunale du logement en séance plénière le 4 juillet 2019.

Cette convention fixe des objectifs quantifiés et territorialisés des bailleurs sociaux et des contributions des réservataires dont le Département, avec :

- l'engagement des bailleurs, sur les trois premières années de la convention, à consacrer au moins 25% des baux signés hors quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et au moins 50% de leurs attributions en quartiers prioritaires de la Politique de la ville aux ménages en fonction de leurs revenus,
- l'engagement des bailleurs et des titulaires des droits de réservation dont le Département à consacrer au moins 25% de son contingent aux publics prioritaires du PDAHLPD.

La convention prévoit aussi les actions suivantes :

- la CIL de Montpellier Méditerranée Métropole a fait le choix de retenir en priorité 4 du PDAHLPD, les personnes âgées précaires rencontrant des difficultés de maintien dans leur logement, les actifs précaires rencontrant des difficultés d'ordre financier pour se loger dans le privé et les demandes de mutation prioritaires ;
- la création d'instances de coordination (commission « situations complexes », commission « résidences à enjeux »).

2- La charte du Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU)

Montpellier Méditerranée Métropole est pilote du Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU) de Montpellier et propose dans ce cadre une charte de relogement dont les signataires sont la Métropole, les bailleurs sociaux, Action logement et le Département.

Le relogement de ces familles répond aux obligations fixées par les lois ALUR et Elan et au document cadre de la CIL.

Le Département est sollicité au titre de réservataire et de sa compétence dans le domaine de l'action sociale.

Les ménages relevant de cette opération sont considérés comme prioritaires sur les quotas réservataires, dont celui du Département. Il est à noter que seuls les bailleurs sociaux ont des objectifs chiffrés et non les réservataires.

Pour ce qui relève de l'action sociale, il s'agit de mettre en œuvre les dispositifs de droit commun, la Métropole disposant de personnel pour réaliser les enquêtes logement dans le cadre du NPRU et assurer le suivi dans le cadre du relogement.

Le NPRU prévoit :

- sur le quartier de la Mosson, la démolition d'environ 455 logements sociaux (dont 98 logements de la Tour d'Alembert déjà démolis dans le cadre d'une opération anticipée), des réhabilitations de logements locatifs sociaux et le recyclage de copropriétés dégradées concernant environ 400 logements,
- sur le quartier des Cévennes, le recyclage de copropriétés dégradées.

La charte de relogement définit également :

- la stratégie et les principes de relogement,
- la part de relogement dans le parc neuf ou conventionné et de relogements à assurer en priorité hors site et hors QPV,
- les objectifs de relogement par bailleur.

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département :

- la Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux de Montpellier Méditerranée Métropole 2019-2024,
- la charte partenariale de relogement du Nouveau programme de rénovation urbaine Mosson-Cévennes.
- ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263997-DE-1-1

Délibération n°CP/111219/D/106

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Actions territorialisées dans le cadre de l'action sociale - renouvellements et nouvelles actions 2020.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/106 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département, par l'intermédiaire du secteur des solidarités (maisons départementales des solidarités et direction de l'action sociale et du logement - service action sociale) accompagne des actions mises en place en majorité par le secteur associatif, sur les territoires.

Elles visent à favoriser l'insertion sociale des personnes, à prévenir des situations d'exclusion et à renforcer le lien social. Elles constituent un relais de l'action départementale en complémentarité du travail effectué par les services départementaux et couvrent les champs suivants :

- l'accès aux droits et la médiation administrative,
- la redynamisation de la personne par des activités collectives,
- le développement de la citoyenneté,
- la mobilité géographique.

A noter que le financement de trois actions concernant l'accès aux droits des personnes est abondé pour moitié par des crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté, conformément à la fiche action n°3 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. «Mise en place d'un réseau d'accueil social inconditionnel de proximité».

Il vous est proposé de renouveler pour 2020 le soutien du Département aux 53 actions suivantes, et de soutenir 3 nouvelles actions :

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Union Départementale de l'Hérault Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Permanences pour l'accès aux droits et le traitement des situations de surendettement, accompagnement individualisé sur orientation exclusive des maisons départementales des solidarités.	MDS du Montpelliérain, de Cœur d'Hérault – Pic Saint Loup – Petite Camargue et Haut Languedoc - Ouest Hérault	Bénéficiaires des minima sociaux 270 places pour le surendettement et 270 places pour l'accès aux droits	CAF 28 000 € Coût global : 115 775 €	87 775,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Association Renaissance Développement Insertion (ARDI) 34080 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	« Femmes autonomes » Redynamisation sociale et implication des femmes du quartier dans des projets collectifs, accompagnement vers l'accès aux droits.	SDS Hauts de Massane	Bénéficiaires des minima sociaux 28 places	Etat 24 976 € Commune Mtp 4 000 € CAF 6 000 € Adhérents 780 € Coût global : 46 726 €	11 000,00 €
Association Vivre Ensemble en Citoyens dans le quartier des Cévennes (AVEC) 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de médiation sociale et administrative : permanences d'aide aux démarches administratives et apprentissage de la langue française.	SDS Alco	Bénéficiaires des minima sociaux 500 places	Etat emplois aidés 19 800 € Commune Mtp 3 000 € CAF 8 000 € Adhérents 1 000 € Produits financiers 1 200 € Autres 3 920 € Coût global : 56 920 €	20 000,00 €
Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès aux Droits des Exclus (CICADE) 34090 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Lieu ressource sur le droit de la famille et des femmes étrangères ou issues de l'immigration : accueil, permanences tel., suivi juridique des situations et animations collectives ; formations en direction des travailleurs sociaux. (fiche 3 – plan pauvreté)	MDS du Montpelliérain, du Biterrois et de Petite Camargue	Public des MDS concernées et professionnels 700 places	Etat 45 000 € Commune Mtp 1 200 € CAF 3 000 € DRDFE 4 000 € FONJEP 7 164 € Prestations de sces 586 € Adhésions 40 € Coût global : 74 590 €	13 600,00 €
Association pour le Développement de la Formation et de l'Insertion (DEFI) 34080 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action visant l'insertion sociale des personnes, le développement du lien social et de la mixité par l'intermédiaire d'un soutien individuel et d'actions collectives.	SDS Mosson	Bénéficiaires des minima sociaux 1 600 personnes	Etat DDCCS 14 000 € Commune Mtp 4 500 € CAF 15 000 € Coût global : 89 626 €	56 126,00 €
Association FACE HERAULT 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de médiation administrative : accueil, information et accompagnement individuel, réunions collectives thématiques pour favoriser l'accès aux droits des personnes.	MDS du Montpelliérain	Bénéficiaires des minima sociaux 1 340 places	Etat – DDCCS 29 500 € Etat – emplois aidés 44 245 € CAF 6 000 € CPAM 12 000 € Entreprises 13 000 € Préfecture Hérault 30 000 € Commune Mtp 8 000 € MMM 1 500 € Coût global : 164 245 €	20 000,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Association Mas des moulins 34090 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action « baby car » permettant de lever les freins à l'insertion par la mise en place d'une crèche itinérante à destination des enfants de 3 mois à 4 ans.	SDS Alco	Parents bénéficiaires des minima sociaux 50 places	CNAF 35 000 € Usagers 2 500 € Commune Mtp 15 200 € CAF 40 000 € Produits exceptionnels 638 € Coût global : 110 338 €	17 000,00 €
Association Solidarité Dom Tom (SODOTO) 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de médiation sociale et administrative : permanences d'accès aux droits, épicerie sociale et solidaire et projets citoyens.	SDS Hauts de Massane	Bénéficiaires des minima sociaux 180 familles	Etat 39 500 € Région 6 000 € Métropole 9 000 € Commune Mtp 25 500 € Fondation 12 000 € Produits excep. 2 881 € Usagers 1 000 € Fonds propres 50 447 € Coût global : 186 328 €	40 000,00 €
ADAGES – Espace Famille 34097 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Mise en place d'actions collectives en direction des familles pour informer sur les droits, renforcer les liens familiaux et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.	SDS Mas Drevon et Ovalie	Bénéficiaires des minima sociaux 1 400 familles	CAF 5 000 € Commune Mtp 11 000 € CNAF 22 648 € Produits excep. 38 € Adhérents 5 641 € Coût global : 58 947 €	14 620,00 €
Centre d'Accompagnement Parcours d'Adultes et Jeunes (APAJ) 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Actions de redynamisation sociale, de médiation administrative et d'accès aux droits (ateliers multimédia liés à l'insertion, ateliers socio linguistiques et alphabétisation).	SDS Proudhon	Bénéficiaires des minima sociaux 115 personnes	Commune Mtp 3 450 € CAF 9 950 € CAF (REAAP) 1 236 € Etat 3 125 € Coût global : 33 761 €	16 000,00 €
Association A Tout Théâtre 34270 VALFLAUNES 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de redynamisation sociale à travers des ateliers de théâtre animés par des professionnels.	MDS du Montpelliérain	Bénéficiaires des minima sociaux 45 places	Commune Mtp 825 € Participation usagers 2 600 € Autres produits 100 € Coût global : 13 525 €	10 000,00 €
Association Cesam Migrations Santé 34080 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Activités pour la prévention des difficultés dans l'acquisition du langage. Le soutien s'adresse aux familles et aux professionnels.	SDS Mosson et Alco	Familles et acteurs du territoire d'intervention 150 places	Etat 3 850 € CAF Hérault 12 000 € MMM 9 500 € ARS 10 700 € Adhérents 50 € Coût global : 39 300 €	3 200,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Association GAMES 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de redynamisation sociale qui se décline en ateliers sociolinguistiques et ateliers de soutien à la parentalité.	SDS Millénaire	Bénéficiaires des minima sociaux 100 personnes	CAF (REAAP) 19 500 € CAF (CLAS) 9 600 € Etat (CGET) 1 412 € Part. adhérents 215 € Coût global : 46 877 €	16 150,00 €
Association Jasmin d'Orient 34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Permanences d'accès aux droits et redynamisation des personnes par l'animation d'ateliers collectifs.	SDS Saint Martin	Bénéficiaires des minima sociaux 60 places	CAF 3 000 € Etat (DDCS) 10 000 € Etat – empl. aidés 8 424 € Commune Mtp 4 500 € MMM 3 000 € Part. usagers 1 200 € Autres produits 1 100 € Fondat° BNP Paribas 3 000 € Coût global : 43 224 €	9 000,00 €
Association Via Voltaire 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action d'animation et de coordination du réseau des habitants du quartier Gély-Gambetta-Figuerolles : « des mots pour vous dire ».	SDS Mas Drevon	Habitants du quartier Gély Figuerolles 30 personnes	CAF 9 000 € Coût global : 12 400 €	3 400,00 €
La Boutique d'écriture and Co 34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de redynamisation sociale et de soutien à la parentalité à travers des permanences et des actions liées à la réussite éducative des enfants.	SDS Mas Drevon	Bénéficiaires des minima sociaux 500 places	Commune Mtp 12 000 € CAF 36 000 € Etat – DRAC 14 500 € CGET 34 000 € Etat – DDCS 3 500 € FONJEP 12 583 € MMM 10 000 € Région 10 000 € ASP-emp. aidés 12 188 € ASP service civique 7 489 € Ventes 5 000 € Cotisations 1 100 € Fondation 4 500 € Coût global : 180 030 €	17 170,00 €
Association le Relais, maison des enfants dans la ville 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Accompagnement éducatif et social des adolescents et de leurs parents, prévention des conduites à risques par la mise en place de projets collectifs.	SDS Ecusson	Bénéficiaires des minima sociaux 210 places	Commune Mtp 5 500 € CAF 7 000 € CAF (prest.sces) 2 500 € Part.usagers 6 000 € Autres prestations 2 000 € Part.adhérents 1 500 € Coût global : 36 400 €	11 900,00 €
Association Rhizome 34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	« la grande oblique » vise à rompre l'isolement et à favoriser la réinsertion sociale par des ateliers intergénérationnels et artistiques.	MDS du Montpelliérain	Bénéficiaires des minima sociaux 40 places	DDCS 2 000 € CAF 3 000 € Prestations sce 400 € Produits (manifes.) 500 € Coût global : 7 175 €	1 275,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Service d'Orientation et de Médiation pour l'Insertion Sociale (SOMIS) 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Médiation administrative et socio-culturelle visant l'accès aux droits et l'information de personnes en difficulté linguistiques, afin de favoriser leur insertion sociale et leur autonomie. (fiche 3 – plan pauvreté)	MDS du Montpelliérain	Bénéficiaires des minima sociaux 5 000 places	Etat ACSE 14 000 € Etat emplois aidés 15 635 € Commune Mtp 5 300 € CAF 12 800 € MSA 3 000 € BTP 1 500 € Autofinancement 423 € Produits financiers 150 € Coût global : 87 008 €	34 200,00 €
Association Théâtre La Vista 34087 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	« Pass Vista » : action partenariale avec un réseau de structures socio-éducatives du quartier visant à favoriser l'intégration sociale des familles en les amenant vers le spectacle vivant.	SDS Mas Drevon et Ovalie	Bénéficiaires de minima sociaux 2 500 personnes	Commune Mtp 15 000 € CGET 6 000 € CAF 1 500 € Métropole 1 000 € Région Occitanie 4 000 € Part. usagers 5 460 € Coût global : 39 960 €	7 000,00 €
Association Tin Hinan 34080 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de médiation sociale et administrative.	SDS Hauts de Massane	Bénéficiaires de minima sociaux 500 personnes	Commune Mtp 10 600 € Etat 73 400 € CAF / Métropole 22 760 € Coût global : 115 310 €	8 550,00 €
Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI) 34380 VIOLS LE FORT 01/01/2020 au 31/12/2020	Actions d'éducation autour du cadre de vie. Accompagnement socio-éducatif et accès aux droits.	SDS Pignan	Bénéficiaires de minima sociaux 30 personnes	pas de co-financements Coût global : 5 170 €	5 170,00 €
Centre socio-culturel l'Agantic 34190 GANGES 01/01/2020 au 31/12/2020	Actions collectives favorisant l'insertion sociale des personnes en difficulté, le soutien aux initiatives des usagers et prévention en direction des jeunes.	SDS Saint Mathieu Ganges	Tous publics en difficulté 4 400 personnes	Dpt DGA EJSCL 4 000 € Part. des usager 19 024 € Produits manif. 16 285 € Etat – FONJEP 3 550 € Etat (emplois aidés) 7 100 € Comm. Ganges 32 800 € CCCév. Gang. Su. 14 300 € CAF 65 084 € REAAP 8 250 € Fds subv. fonc. 23 829 € Bénévolat 3 614 € Prest. nature 34 243 € DDCS 6 000 € Coût global : 259 329 €	21 250,00 €
Association Croix Rouge française Unité Locale de Montpellier 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action d'animation collective à travers divers ateliers, dans le cadre de l'accès à une épicerie sociale (cuisine, peinture, sport et culture, écriture...) à Gignac.	SDS Gignac	Bénéficiaires de minimas sociaux 50 personnes	Commune Gignac 4 200 € Commune Aniane 750 € Part. usagers 6 100 € Coût global : 15 550 €	4 500,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Association l'Encrier 34700 SAINT ETIENNE DE GOURGAS 01/01/2020 au 31/12/2020	Permanences d'information et de médiation pour l'accès aux droits.	SDS Clermont, Gignac, Lodève	Bénéficiaires de minima sociaux 520 personnes	Etat – CGET 1 500 € CC Lod. Lar 1 500 € CC Clermontais 1 500 € CC Vallée de l'Hit 1 500 € Région Occitanie 3 000 € Part.adhérents 150 € Coût global : 15 150 €	6 000,00 €
SCIC-IFAD (Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Information Formation Animation Développement) APP Piémonts 34190 GANGES 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de redynamisation à travers l'accès à un espace culturel et artistique de proximité sur Lodève « Tiers Lieu », espace permettant l'expression et favorisant l'estime de soi.	SDS Lodève	Personnes en difficulté d'insertion 50 personnes	DRAC 5 000 € CGET 5 000 € CC Lodévois Larzac 7 000 € Région 2 000 € Participation usagers 3 000 € Prod.manifestations 1 800 € Organisme collecteur 2 000 € Coût global : 28 800 €	3 000,00 €
Association I.Projet Echanges Internationaux Culture Citoyenneté (I.PEICC) 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	L'objectif de l'action « université du citoyen » est de promouvoir une citoyenneté active en proposant des ateliers et des rencontres ouverts sur la ville.	MDS du Montpelliérain et Etang de Thau	Habitants du territoire des MDS concernées 200 personnes	CGET 8 000 € Etat emplois aidés 7 200 € Région 2 000 € Montpellier Métropole 7 000 € CAF Hérault 23 000 € Adhérents 293 € Commune Frontignan ... 200 € Coût global : 57 693 €	10 000,00 €
Association SESAME 34190 GANGES 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de redynamisation sociale autour de diverses activités participatives et d'une table ouverte avec l'objectif de développer une citoyenneté active.	SDS St Mathieu-Ganges	Bénéficiaires de minima sociaux 1 000 personnes	Etat 10 500 € Commune de Ganges 4 000 € Participation usagers 9 770 € Participation adhérents 350 € Coût global : 35 620 €	11 000,00 €
Association Terre Contact 34800 CLERMONT L'HERAULT 01/01/2020 au 31/12/2020	Démarche de redynamisation sociale à travers des dynamiques collectives et participatives : actions d'animation sociale de proximité, d'accompagnement à la parentalité, d'alimentation solidaire et animation en itinérance.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	Personnes en difficulté d'insertion 6 000 personnes	DGA SD – DEF 15 000 € DGA ECJSL 1 000 € Communes de Clermont l'Hérault, Gignac, Lodève, Fontès, Pouzols, Puechabon, Nébian, Bélarga 66 800 € Région 13 000 € CAF 68 000 € MSA 3 000 € Etat – DRAAF, DDC 28 607 € Fondations 20 173,50 € CNAF – prest. de sce 92 500 € Produits manifestations 4 000 € Uniformation 9 396 € Participation usagers 3 660,50 € Autres prestations sce 2 000 € Participation adhérents 8 580 € Coût global : 380 267 €	44 550,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Association Terre en partage 34700 LODEVE 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de socialisation et redynamisation par l'implication dans la dynamique collective des jardins partagés et des composteurs de proximité.	SDS Lodève	Personnes en difficulté d'insertion 985 personnes	CC Lod et Larzac 5 000 € CGET 5 000 € CAF Hérault 3 500 € Région Occitanie 3 000 € DRAAF 3 000 € Participation usagers 1 780 € Produits exceptionnels 1 530 € Produits de structure 6 400 € Coût global : 42 910 €	13 700,00 €
Association Vigan Inter'Aide 30120 LE VIGAN 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de prévention des pratiques addictives et d'évaluation médico-sociale favorisant l'accès aux droits	SDS Saint Mathieu	Publics confrontés à une problématique addictive 50 personnes	Fonds propres 500 € Coût global : 3 050 €	2 550,00 €
Association Vivre à Aniane 34150 ANIANE 01/01/2020 au 31/12/2020	Développement d'une citoyenneté active par l'implication dans des espaces collectifs tels des jardins partagés et pédagogiques et un atelier de cuisine partagée.	SDS Gignac	Personnes en difficulté d'insertion 300 personnes	CAF € 28 160 FDVA 2 640 € Commune d'Aniane 600 € Produits manifestations 3 935 € Cotisations et adhésions 3 080 € Coût global : 43 515 €	5 100,00 €
Association Les Ziconofages 34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action « Outils vidéo participatifs » qui s'emploie à la redynamisation et la revalorisation des personnes par la réalisation et la diffusion de documents vidéo sur des thématiques citoyennes.	MDS Cœur d'Hérault Pic St Loup, du Montpelliérain, Etang de Thau et Petite Camargue	Personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle 800 personnes	CGET 3 000 € DRAC 4 000 € € Métropole - Commune de Montpellier 2 000 € Emplois aidés 9 550 € Participation adhére 235 € Fondation de France. 7 000 € Coût global : 39 785 €	14 000,00 €
Association O Cœur de Flo 341510 FLORENSAC 01/01/2020 au 31/12/2020	Organisation d'un espace de vie sociale avec des ateliers de redynamisation des personnes et de l'accompagnement individuel dans les démarches administratives et l'accès aux droits	SDS Pézenas	Bénéficiaires des minima sociaux 50 personnes	Commune Florensac 2 956,14 € CAF 31 950,00 € Vente de produits 60,00 € Coût global : 37 666,14 €	2 700,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
A Domicile Hérault 34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	L'action « du jardin à l'assiette » vise à favoriser la mobilité et à rompre l'isolement des personnes en facilitant leur accès aux jardins partagés.	SDS Agde	Bénéficiaires de minima sociaux 10 familles	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée 2 000 € Fonds propres 3 500 € Coût global : 6 000 €	500,00 €
Escale de Terrisse 34300 AGDE 01/01/2020 au 31/12/2020	Action visant à favoriser la réinsertion et l'autonomie de la personne au travers l'accès à l'épicerie sociale et aux ateliers collectifs de remobilisation.	SDS Agde	Bénéficiaires de minima sociaux 500 places	CAHM 2 000 € Commune d'Agde 34 573 € CCAS 10 000 € Participation usagers 2 269 € Prestations de service 23 986 € Coût global : 76 428 €	3 600,00 €
CCAS de Balaruc les bains 34540 BALARUC LES BAINS 01/01/2020 au 31/12/2020 (nouvelle action)	Action de redynamisation sociale et d'insertion dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale et solidaire et aux ateliers collectifs afférents	SDS Frontignan	Bénéficiaires des minima sociaux 150 personnes	Commune de Balaruc 24 803 € Coût global 27 303 €	2 500,00 €
CCAS de Frontignan 34110 FRONTIGNAN 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de redynamisation sociale et d'insertion dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale et solidaire et aux ateliers afférents.	SDS Frontignan	Bénéficiaires de minima sociaux 250 places	Commune Frontignan 18 619 € Coût global : 23 119 €	4 500,00 €
Association Femmes en Languedoc Roussillon (FLR) 34110 FRONTIGNAN 01/01/2020 au 31/12/2020	Action visant l'autonomie et l'insertion socio-professionnelle au travers de deux axes d'intervention : médiation administrative, accès aux droits et redynamisation de la personne en participant à l'animation de la vie sociale locale.	SDS Frontignan	Bénéficiaires des minima sociaux 250 places	Dépt Hlt -PAT 8 00€ Etat (DDCS/CGET) 4 500 € FDVA 10 000 € Région 6 000 € CNAF 21 983 € CAF (REAAP) 20 000 € CAF (EVS) 10 000 € Commune Frontignan 23 000 € Part. adhérents, dons 6 062 € Coût global : 116 745 €	14 400,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Concerthau 34200 SETE 01/01/2020 au 31/12/2020	Remobilisation des personnes à travers des ateliers (écriture, multi-média, alphabétisation) en vue d'acquérir plus d'autonomie et de s'impliquer dans la vie du quartier de l'île de Thau.	SDS Sète centre-ville – et SDS Ile de Thau	Habitants du territoire du SDS concerné 150 personnes	Etat (Fonjep) 1 330 € Commune de Sète 2 100 € CAF 4 500 € Autres prod. , part. adhé. 980 € Coût global : 21 660 €	12 750,00 €
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Marseillan 34340 MARSEILLAN 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de médiation administrative et permanences d'accès aux droits ; mise en œuvre d'animations collectives de proximité pour favoriser le lien social et le vivre ensemble.	SDS Mèze Gigean	Bénéficiaires de minima sociaux 50 places	Commune de Marseillan 6 000 € CCAS de Marseillan 2 000 € CAF 5 000 € Vente de produits 300 € Participation adhérents 382 € Coût global 16 382 €	2 700,00 €
CCAS de Lattes 34970 LATTES 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de redynamisation dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale « cabassol ».	SDS Lattes	Bénéficiaires de minima sociaux 30 familles	Commune de Lattes 49 450 € Adhérents 4 500 € Coût global : 57 450 €	3 500,00 €
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Mauguio-Carnon 34130 MAUGUIO 01/01/2020 au 31/12/2020	L'action « mets tissage » vise la redynamisation de la personne et la lutte contre l'isolement.	SDS Mauguio	Bénéficiaires de minima sociaux 10 places	Comm Mauguio Carnon 250 € CAF de l'Hérault 850 € MJC Mauguio-Carnon 1 950 € Association Corail 1 450 € Participation adhérents 350 € Coût global : 7 000 €	2 150,00 €
Association Nos mémoires vives 34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de remobilisation des personnes autour de la mémoire d'habitants de Lunel issus de la communauté des gens du voyage sédentarisés.	SDS Lunel sud	Bénéficiaires de minima sociaux 275 places	Etat 3 000 € Département PPI 6 150 € Région Occitanie 7 500 € Coût global : 21 650 €	5 000,00 €
Centre Communal d'Action Sociale de Jacou 34830 JACOU 01/01/2020 au 31/12/2020	Action collective permettant l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et l'animation de l'épicerie sociale	SDS Jacou Castries	Bénéficiaires des minima sociaux 20 places	Commune de Jacou 12 000 € Coût global : 14 400 €	2 400,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
ADAGES Centre social mas des rencontres 34090 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020 (nouvelle action)	Action de redynamisation de la personne par l'image : « expression et valorisation des femmes par l'image »	MDS du Biterrois	Publics en situation de précarité 15 places	Etat – CGET 2 500 € Etat – emplois aidés 150 € Agglo. Bzs Médit. 1 300 € Prestations sce CNAF 2 000 € Part. des usagers 50 € Coût global : 13 200 €	7 200,00 €
ADAGES Centre social mas des rencontres 34090 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020 (nouvelle action)	Action d'inclusion numérique intitulée « le numérique comme vecteur d'insertion sociale »	MDS du Biterrois	Publics en situation de précarité 30 places	Etat – CGET 2 300 € Etat – emplois aidés 903 € Agglo. Bzs Médit. 2 800 € Prestations sce CNAF 2 000 € Coût global : 10 803 €	2 800,00 €
Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault (CIDFF) 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Service d'accès aux droits (permanences, réponses juridiques par téléphone ou par internet...) en direction des personnes du territoire héraultais.	les 6 MDS	Personnes en situation de précarité ou d'exclusion 6 000 places	ETAT-DRDFE 43 140 € ETAT- Justice 49 781 € SPIP 4 400 € ETAT-FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 5 000 € Fds politique de la ville 18 370 € FIPD sur contrat ville 3 750 € Commune Béziers 2 260 € Prestations sce 44 024 € Agglo. Bzs Médit. 3 900 € Coût global : 218 925 €	44 300,00 €
Familles rurales Fédération Hérault 34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Epicerie sociale et solidaire itinérante visant à combattre les inégalités sociales et économiques, et à développer des liens de solidarité. Phase de poursuite du dispositif d'accueil des familles, développement de la distribution alimentaire et expérimentation et développement de l'itinérance	Communautés de communes Sud Hérault et Minervoies au Caroux	Personnes en situation de grande précarité sociale 40 personnes	Participation usagers 32 000 € Fonds propres 17 150 € Commune St Pons 1 500 € Communauté communes 500 € MSA 7 000 € Région 5 000 € FDVA 5 000 € DDCS 5 000 € € Subventions privées 15 000 € Coût global : 93 150 €	4 000,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Familles rurales Fédération Hérault 34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Prévention et lutte contre le surendettement – accès aux droits et médiation administrative. (fiche 3 – plan pauvreté)	MDS Haut Languedoc Ouest Hérault	Personnes en situation de précarité et d'exclusion 450 places	ETAT-CGET 6 000 € ETAT-DGCCRF 160 € Commune Bédarieux et CC Grand Orb 1 400 € Caisse dépôts consignat° 2 100 € CAF Piémonts biterrois 3 000 € CAF Bédarieux CV 6 000 € MSA 5 000 € Région 2 500 € Transfert de charges 160 € Part. usagers – fonds propres 1 655 € Autres prestations de service 3 700 € Coût global : 54 675 €	23 000,00 €
Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée (FCCM) 34500 BEZIERS 01/01/2020 au 31/12/2020	Rompre l'isolement et favoriser l'insertion des personnes en utilisant le support du cinéma et de l'éducation à l'image.	MDS du Biterrois	Bénéficiaires de minima sociaux 1 050 personnes	ETAT – DRAC 1 500 € ETAT – CGET 1 500 € FONJEP 440 € Agglo. Bzs Méditerranée 500 € Divers 960 € Coût global : 9 900 €	5 000,00 €
Epicierie Sociale et Solidaire de Capestang 34310 CAPESTANG 01/01/2020 au 31/12/2020	Action d'animation collective sous la forme d'ateliers liés au développement de la vie sociale	MDS Haut Languedoc Ouest Hérault	Bénéficiaires de minima sociaux 91 places	Commune de Capestang 2 000 € Coût global : 5 500 €	3 500,00 €
Association Maison René Cassin 34500 BEZIERS 01/01/2020 au 31/12/2020	Action de médiation socio - juridique et administrative afin de favoriser l'accès aux droits et d'informer les personnes. Accompagnement à l'inclusion numérique.	MDS du Biterrois	Bénéficiaires des minima sociaux 1 300 places	CAF 7 000 € Etat 14 500 € Coût global : 63 000 €	41 500,00 €
Association Mosaïque 2000 34500 BEZIERS 01/01/2020 au 31/12/2020	Accueil individuel pour l'accès aux droits et action de redynamisation de la personne à travers des ateliers.	MDS du Biterrois	Habitants du centre-ville de Béziers 340 places	Participation des usagers 1 710 € CNAF 26 000 € Etat – CGET 10 000 € Etat – emplois aidés 9 112 € Agglo. Bzs Méditerranée 5 000 € Région 5 000 € CAF – fonds propres 10 000 € Coût global : 74 022 €	7 200,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Association Cesam Migrations Santé 34080 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Soutien psychosocial aux personnes ou familles en situation de vulnérabilité et aide à l'intervention des professionnels du secteur médico-social.	MDS du Biterrois, du Montpelliérain et du Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	Bénéficiaires de minima sociaux 200 places	Etat (CGET et ARS) 13 700 € Commune de Lodève 6 500 € CAF Hérault 28 000 € Commune de Montpellier et Métropole 11 500 € Participation des adhérents 50 € Coût global : 87 200 €	27 450,00 €
Accueil Santé Béziers 34500 BEZIERS 01/01/2020 au 31/12/2020	Accueillir et soigner gratuitement des personnes exclues du système de santé ou qui nécessitent d'être accompagnées dans l'accès aux soins. Les orienter vers les dispositifs de droit commun, en lien avec le réseau des partenaires locaux.	MDS du Biterrois	Bénéficiaires de minima sociaux 1 100 personnes	ARS Occitanie 52 000 € CGET 30 000 € CD – PPI 46 000 € Commune de Béziers 12 200 € CA Béziers Méd. 4 500 € Remboursement consultations / Centre de santé 39 400 € Divers 5 900 € € Coût global : 204 750 €	14 750,00 €

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **796 186€** aux structures précitées, les crédits nécessaires sont inscrits au programme « **Développement social local (20P110)**, opération» Actions territorialisées action sociale » (20P110O001), enveloppe EPF – Dépenses de fonctionnement – Subventions annuelles (20P110E01) du budget départemental de l'exercice 2020 :
 - nature analytique 65-/6574-58 (NATANA 726) – Associations pour **783 286€**
 - nature analytique 65-/65737-58 (NATANA 1288) – Etablissements publics locaux **pour 12 900€**
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
 Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263999-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/D/107

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) déconcentré 2020 - délégation à l'UDAF des aides individuelles et répartition des actions collectives.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/107 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif créé en 1988 lors du vote de la loi contre les exclusions, et placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental depuis le 1^{er} janvier 2005. Il est né de la volonté de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale et de leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le public est constitué de jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale, économique ou professionnelle.

Comme le prévoit la loi, le Département de l'Hérault délègue le Fonds départemental d'aide aux jeunes FDAJ à des communes et EPCI volontaires (en dehors du territoire de la métropole de Montpellier qui en a acquis la compétence au 01/01/2018), il s'agit du FDAJ « délégué ».
Et il gère directement le FDAJ sur l'ensemble des autres communes et EPCI, c'est le FDAJ « déconcentré ».

Il est proposé de vous prononcer sur le FDAJ déconcentré qui comporte deux modalités d'aides : les aides individuelles et les actions collectives. Le FDAJ délégué fera l'objet d'une proposition lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

1 – FDAJ déconcentré - les aides individuelles :

L'instruction des aides individuelles du FDAJ déconcentré est assurée, au sein de la direction générale adjointe aux solidarités départementales, par les maisons départementales des solidarités (services départementaux des solidarités) selon leur territoire d'intervention. L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est chargée de la mise en paiement de ces aides. Une convention de gestion en précise les modalités. La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2019, il vous est donc proposé une nouvelle convention jointe en annexe.

Le montant du FDAJ déconcentré au titre des aides individuelles est arrêté pour l'exercice 2020 à la somme de 110 000 € dont 105 550 € au titre des aides et 4 450 € maximum au titre des frais de gestion qui représentent 4% du montant des aides payées par l'UDAF. Cela concerne le territoire départemental, hors Montpellier Métropole et hors territoire des FDAJ délégués.

2 – FDAJ déconcentré - les actions collectives :

Aux côtés des aides individuelles, des projets collectifs appuient la démarche d'insertion sociale des jeunes, ils sont portés par des associations et des missions locales d'insertion (MLI) et concernent : la mobilité, le logement, la formation et la qualification, l'insertion par le sport, la culture ou l'environnement, la prévention santé, les ruptures, les addictions et l'accès aux droits.

Ces actions permettent de redonner confiance aux jeunes concernés, de les accompagner dans la résolution de leurs problèmes et dans la recherche de nouvelles voies pour leur insertion.

Elles sont suivies par les services départementaux des solidarités et par la direction de l'action sociale et du logement (service action sociale).

Les 12 actions sont présentées dans le tableau suivant :

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Association pour l'insertion des jeunes par l'économique (APIJE) 34030 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Plate-forme favorisant l'accès des jeunes à la mobilité dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	20 jeunes	Dpt- DGA DETIE 133 174 € Etat – emplois aidés 30 000 € MMM 2 250 € Fonds Européens 133 173 € Coût global : 301 347 €	2 750,00 €
Mission Locale Garrigue et Cévennes 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS 01/01/2020 au 31/12/2020	Action « ne me donne pas je bosse » proposant à 12 jeunes en difficulté d'exécuter une mission e travail rémunérée afin d'obtenir un salaire et d'enrichir leur parcours d'insertion.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	12 jeunes	CC. Gangeoises et Suménoises 1 794 € Coût global : 6 794 €	5 000,00 €
Mission Locale Garrigue et Cévennes 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS 01/01/2020 au 31/12/2020	Action « mobilité et insertion professionnelle ». Co-financement du code de la route en échange d'une mission d'utilité citoyenne, afin de favoriser la mobilité des jeunes par l'accès au permis de conduire.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	10 jeunes	CC. Cévennes Gangeoises et Suménoises 1 554 € Coût global : 6 554 €	5 000,00 €
Mission Locale Garrigue et Cévennes 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS 01/01/2020 au 31/12/2020	Action « point écoute territorial » proposant aux jeunes de 18 à 25 ans et à leurs parents, un espace d'écoute et d'expression de leurs difficultés pour prévenir les phénomènes d'exclusion.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	120 jeunes	CC. Cévennes Gangeoises et Suménoises 2 795 € DDCS Hérault et Gard 64 025 € Région Occitanie 10 500 € CAF Hérault 8 000 € REAAP Gard 500 € Coût global : 93 320 €	7 500,00 €
Mission Locale des Jeunes Cœur d'Hérault 34700 LODEVE 01/01/2020 au 31/12/2020	Action proposant aux jeunes un espace d'écoute et d'expression de leurs difficultés pour prévenir les phénomènes d'exclusion, ainsi que des actions collectives favorisant le	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	200 jeunes	Etat – garantie jeunes 2 190 € CGET 1 035 € Région Occitanie 27 200 € CC. Clermontais 4 545 € Coût global : 39 970 €	5 000,00 €

	développement de la confiance en soi.				
--	---------------------------------------	--	--	--	--

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Passerelles Insertion 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Plate-forme favorisant l'accès des jeunes à la mobilité dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle : relais mobilité et accompagnement au permis de conduire.	MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup	40 jeunes	Dpt Hlt – PPI 91 590 € Etat – emplois aidés 5 196 € CGET 4 000 € Comcom LL 3 800 € Participation usagers 3 600 € Entreprises 950 € Produits des aides AFI 3 600 € Commune Clermont l'Hlt (FDAJ délégué) 2 000 € Comcom LL (FDAJ dél.) 2 000 € Coût global : 122 036 €	5 300,00 €
Mission Locale Centre Hérault 34120 PEZENAS 01/01/2020 au 31/12/2020	Action « 2 roues vers l'insertion » favorisant l'accès à la mobilité des jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle.	MDS Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault	40 jeunes	Etat 2 000 € FDAJ délégué Pézenas 2 500 € FDAJ délégué Agde 3 000 € MLI Centre Hérault 18 395 € Participation jeunes 3 000 € Coût global : 33 895 €	5 000,00 €
Cultures Urbaines Sans Frontière (CUSF) 34200 SETE 06/01/2020 au 31/10/2020	Action « Festipop » : chantier d'insertion dans le cadre de l'organisation d'un événementiel annuel visant la découverte et l'apprentissage des métiers de la production et de l'audiovisuel, la valorisation des savoirs faire et des savoirs être ainsi que l'engagement citoyen.	MDS Etang de Thau	10 jeunes sur chantier d'insertion (120-150 jeunes bénévoles sur le Festipop)	Dpt de l'Hlt – DGA ECJLS – pôle culture 2 300 € Hérault sport 730 € Région 6 000 € Etat 1 500 € CAF 2 000 € Commune Sète 1 200 € Commune Frontignan 1 000 € FDAJ délégué Sète 2 000 € FDAJ délégué Frontignan 2 000 € Vente de produits 26 600 € Coût global : 48 330 €	3 000,00 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
Cultures Urbaines Sans Frontière (CUSF) 34200 SETE 01/01/2020 au 31/12/2020 <i>(cofinancement DGA SD –DEF – passage CP en 2020)</i>	Action « Authaugraff » : accompagnement éducatif autour de l'outil support « graff » avec la réalisation d'un projet artistique de décoration urbaine visant la remobilisation, la confiance en soi et le vivre ensemble.	MDS Etang de Thau	30 jeunes	/	1 500,00 €
Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES)	Action d'animation d'unité mobile d'addictologie : information, sensibilisation et prise	SDI Est Héraultais	38 jeunes	/	12 320,00 €

34070 MONTPELLIER 01/01/2020 au 30/11/2020 (convention cofinancement DGA DETIE – PPI)	en charge des difficultés des jeunes.				
Centre d'Accueil et d'Hébergement Elisabeth Bouissonnade 34000 MONTPELLIER 01/01/2020 au 31/12/2020	Action visant l'accueil, l'accompagnement renforcé et le suivi des jeunes filles victimes de mariages forcés.	Département de l'Hérault Hors territoire métropole de Montpellier	30 jeunes	Pas de cofinancement	3 490,00 €
MLI Petite Camargue Héraultaise (Antenne de Mauguio- Carnon) 34130 MAUGUIO 01/01/2020 au 31/12/2020	Action bien-être et estime de soi visant à lever les freins psychologiques identifiés en vue de mobiliser le jeune dans son parcours d'insertion.	MDS Petite Camargue	20 jeunes	MLI Petite Camargue 1 095 € Coût global : 4 595 €	3 500,00€
TOTAL					59 360,00 €

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux ne prend part ni au débat ni au vote:

- d'approuver l'attribution de **169 360 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme action sociale – aides à la personne (20P109)**, opération Fonds d'aide aux jeunes (20P109O002), enveloppe EPF – Dépenses de fonctionnement annuel (20P109E01), nature analytique 65-/6556-58 (NATANA 680) du budget départemental de l'exercice 2020 dont :

- o 110 000 € à l'UDAF au titre des aides individuelles du FDAJ déconcentré et des frais de gestion,
- o 59 360 € aux organismes précités au titre des actions d'accompagnement collectif du FDAJ déconcentré.

- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, la convention de délégation de gestion à l'UDAF et les conventions d'objectifs des actions collectives jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263998-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/D/108

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Accueil du jeune enfant - reconduction de la convention avec Collectif 34 crèches associatives pour l'exercice 2020.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/108 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'association Collectif 34 a pour mission d'harmoniser les attentes et les besoins de chaque partenaire de la petite enfance (Etablissements d'accueil du jeune enfant - EAJE, CAF, communes, Département) dans le cadre d'un projet global basé sur l'amélioration de l'accueil collectif. Elle œuvre pour un accueil de qualité du jeune enfant.

Ses objectifs sont les suivants :

- créer et coordonner un réseau dynamique pour diffuser et partager les connaissances et les compétences entre les acteurs du secteur de la petite enfance,
- constituer une représentativité collective et être porte-parole des adhérents auprès des différents partenaires institutionnels, des collectivités et autres associations,
- conduire des projets d'intérêts collectifs, et soutenir les professionnels et les gestionnaires bénévoles en apportant des réponses concrètes à leurs questionnements d'ordre juridique, administratif, budgétaire ou de gestion des ressources humaines.

Un poste de coordination a été créé dans le cadre des engagements du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2010-2013 signé entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et son cofinancement a été approuvé par l'assemblée départementale le 15 novembre 2010.

L'action a été renforcée dans le cadre du CEJ 2014-2017. Elle est consolidée dans les objectifs partenariaux en faveur de l'accueil collectif et l'accompagnement au secteur associatif du CEJ 2018-2021.

Le cofinancement par le Département, prévu pour un montant de **30 600 €**, est inscrit à l'annexe financière du CEJ. Il fait l'objet d'un reversement par la CAF pour un montant global de 58 893,78 € qui inclut le reversement pour la coordination des relais assistant(e)s maternel(le)s de l'accueil individuel.

En 2019 une convention a été signée avec le Collectif 34 avec la possibilité de reconduction expresse pour deux années jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2021. Il vous est proposé sa reconduction pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- la décision de reconduction de la convention pour 2020,
- et l'attribution de **30 600 €** à l'association Collectif des crèches associatives 34, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)** opération « Accueil du jeune enfant » (20P098O003) enveloppe : Dépenses de fonctionnement (20P098E01), nature analytique 65-/6568-41 (NATANA 698) du budget départemental de l'exercice 2020.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264000-DE-1-1

Délibération n°CP/111219/D/109

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : **Renouvellement des conventions pour 2020 :**
 Actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles, insertion des jeunes.

Hébergement et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.
 Actions en faveur des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs, pupilles et anciens pupilles.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/109 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Conformément à l'article L221-1 du Code de l'action sociale et des familles fixant les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment en matière d'actions collectives en faveur des jeunes et des familles, le Département met en œuvre des actions territorialisées en partenariat avec des associations.

Par ailleurs, conformément aux orientations de la loi du 14 mars 2016 et du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2017-2021, la direction enfance et famille, en lien avec les Maisons départementales des solidarités, identifie des actions sur le **champ de la prévention et de la protection des jeunes et des familles**.

Il s'agit notamment des actions visant :

- l'accompagnement des mères avec enfants de moins de 3 ans : hébergement, accompagnement social, etc.
- l'accompagnement des mineurs non accompagnés dans l'évaluation et la prise en charge,
- l'accompagnement des jeunes majeurs en contrat jeune majeur,
- le soutien à la parentalité (points d'accueil et d'écoute individualisés, espace parents/enfants...),
- la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales.

Les projets présentés par les associations sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

1- Les actions d'accompagnement des familles, animation enfants/ parents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
A DOMICILE HERAULT 34070 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Des femmes de 18 à 60 ans avec des enfants à charge.	Action de soutien à la parentalité - ateliers de médiation sociale en direction de mineurs et de leurs familles.	12 000 €	5 000 €	CAF : 7 000 €
ADAGES Espace Famille 34090 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	50 familles	L'Espace de Vie Sociale « Le Mas des Possibles » propose une action de soutien à la parentalité visant à accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Cette action a pour objectif de renforcer les liens entre parents et enfants, de favoriser les échanges, de prévenir l'isolement et de permettre aux familles de trouver un appui et un soutien concernant leurs difficultés liées à la fonction parentale.	80 884 €	2 000 €	Prestation de services CNAF : 22 648 € Manifestation : 13 782 € Emplois aidés : 11 474 € Communes : 3 000 € CAF : 26 600 € Participation des adhérents : 1 380 €
AFFB 34500 Béziers Du 01/01/2020 au 31/12/2020	10 parents à l'école et 100 familles aux ateliers collectifs ACF	Action d'animation collective des familles qui vise à la socialisation et l'intégration sociale en direction de mineurs et de leur famille.	53 648 €	10 000 €	Communes : 15 700 € CAF de l'Hérault : 22 648 € CGET : 2 000 € CABM : 2 500 € Adhésions : 800 €
CEMEA 34070 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	10 à 12 familles par territoire.	Action de soutien à la parentalité : ateliers autour de la parentalité et accompagnement des familles pour l'organisation de départ en vacances.	23 000 €	17 000 €	CAF (REAAP) : 6 000 €
COUP DE POUCE 34170 Castelnau Le Lez Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Enfants du CP à la 6 ^{ème} rencontrant des difficultés scolaires ainsi que leurs familles.	Action en direction de mineurs et de leur famille : activités de découverte et d'intégration sociale en complément de l'accompagnement scolaire. Accompagnement des parents afin de leur proposer un soutien éducatif face aux difficultés liées à la scolarité.	17 200 €	5 000 €	Participation des adhérents : 100 € CAF : 3 800 € REAAP : 1 500 € Commune : 800 € PAT : 1 000 € Transfert de charges : 5 000 €

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p>LA COMPAGNIE DES JEUX</p> <p>34700 Lodève</p> <p>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</p>	Jeunes de 6 à 18 ans et leurs parents.	<p>Action de soutien à la parentalité : ateliers et animations autour du jeu.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les parents à l'éveil de leurs enfants - favoriser un échange parents-enfants à partir du jeu - favoriser la découverte du patrimoine ludique - développer un réseau de personnes relais dans les différents lieux d'animations. 	92 103 €	7 500 €	<p>Prestations de services CNAF : 23 000 €</p> <p>Prestations de services CCAS : 500 €</p> <p>Produits de manifestations : 5 000 €</p> <p>FONJEP : 7 107 €</p> <p>CGET : 4 000 €</p> <p>Emplois aidés : 3 496 €</p> <p>Région : 2 000 €</p> <p>Commune : 1 500 €</p> <p>CCLL : 8 500 €</p> <p>CAF: 22 000 €</p> <p>Fondation de France : 5 000 €</p> <p>Participation des adhérents : 2 500 €</p>
<p>LASER</p> <p>34530 Montagnac</p> <p>Du 01/01/2010 au 31/12/2020</p>	Familles	<p>Action de soutien à la parentalité : rencontres, soutien scolaire, permanences et ateliers à destination des enfants, adolescents et adultes afin de favoriser le lien social et proposer un soutien éducatif face aux difficultés liées à la scolarité.</p>	88 713 €	10 000 €	<p>Etat (services civiques) : 2 000 €</p> <p>CD34 (emplois aidés) : 500 €</p> <p>CAF : 51 400 €</p> <p>Commune : 800 €</p> <p>Région : 500 €</p> <p>Participations des adhérents : 1 200 €</p> <p>Prestations de services CNAF : 22 313 €</p>
<p>THEAVIDA</p> <p>34000 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</p>	Mineurs et familles sur Saint-Martin, Tournezy et Prés d'Arènes	<p>Action de soutien à la parentalité : ateliers artistiques à destination des enfants et de parents afin de recréer du lien entre les générations.</p>	19 000 €	1 000 €	<p>DRAC : 3 000 €</p> <p>DDCS : 3 000 €</p> <p>Commune : 3 000 €</p> <p>Région : 3 000 €</p> <p>CAF : 3 000 €</p> <p>Métropole : 3 000 €</p>
<p>VIA VOLTAIRE</p> <p>34000 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</p>	Enfants de 5 à 21 ans. Groupes de 4 à 6 enfants	<p>Cet « atelier marionnettes » a pour but de proposer aux enfants un espace d'expression afin de leur permettre de se dégager de vécus difficiles et de mettre en mots leurs émotions.</p>	3 000 €	3 000 €	

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
ZADIGOZINC 34070 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Enfants de 0 à 18 ans et leurs parents (300 personnes)	Action de soutien à la parentalité : café parents/enfants. Lieu de vie ouvert permettant de rompre l'isolement, de renforcer le lien parent-enfant, de participer à l'épanouissement de l'enfant et de favoriser la mixité sociale.	141 400 €	10 000 €	Participation des usagers : 20 000 € Prestations de services CNAF : 1 000 € CGET : 10 000 € Etat (emplois aidés) : 39 000 € Département PEC : 10 400 € Commune : 5 000 € Métropole : 8 000 € CAF : 33 000 € Participations des adhérents : 2 000 € Dons : 3 000 €
TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 725				70 500 €	

2- Les actions de soutien renforcé à la parentalité : points d'accueil et d'écoute individualisés, actions envers les parents vulnérables rencontrant des difficultés sociales

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
CESAM Migrations Santé 34080 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	180 à 200 familles prises en charge par an.	Action d'accompagnement santé pour les familles et leurs enfants : - améliorer le recours et l'accès aux soins pour les enfants scolarisés dans les établissements des réseaux REP + Alco et Mosson. - mettre en place une aide personnalisée au recours et à l'accès aux soins (soutien administratif, accompagnement physique) et jouer un rôle de référent (agent de coordination) entre les personnels de santé scolaire (PMI et EN) et les professionnels de santé.	119 200 €	12 000 €	Métropole : 1 000 € CAF : 20 000 € ARS : 21 000 € Caisse des écoles : 65 000 € Etat (emplois aidés) : 200 €
Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault 34970 LATTES Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Familles	Action de soutien à la parentalité : Point accueil écoute jeunes et Point écoute parents-enfants	251 978 €	145 000 €	DDCS : 44 096 € CGET/FIDP : 9 000 € Communes et EPCI : 30 000 € Région : 14 682 € CAF : 9 200 €
Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault 34970 LATTES Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Familles	Action de soutien à la parentalité : permanence d'écoute et de soutien psychologique pour les enfants témoins de violences intrafamiliales et leurs parents.	36 000 €	12 000 €	CGET : 1 000 € FIDP : 3 000 € Commune de Lodève : 3 000 € CAF : 17 000 €

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p>La Ligue de l'Enseignement Hérault</p> <p>34070 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</p>	Familles	<p>Action de soutien à la parentalité : espace parents/enfants sur SETE et LUNEL.</p> <p>Amener les familles à se réinvestir dans leur fonction parentale et à favoriser leur intégration dans la cité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - facilitant l'émergence et la consolidation des liens sociaux dans le cadre de la politique départementale d'insertion, - favorisant l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs (s) enfants (s) afin de renforcer leurs chances de réussite - en valorisant le rôle éducatif des parents. 	<p>53 700 € pour Lunel et 51 450 € pour Sète</p> <p>Soit un total de 105 150 €</p>	<p>8 000 € pour Lunel et 17 500 € pour Sète</p> <p>Soit un total de 25 500 €</p>	<p>CGET : 5 400 €</p> <p>DRAC : 4 200 €</p> <p>Etat (emplois aidés) : 2 000 €</p> <p>CAF : 57 600 €</p> <p>Communes : 8 750 €</p> <p>Autres produits de gestion courante : 1 700 €</p>
<p>La Ligue de l'Enseignement Hérault</p> <p>34070 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</p>	Jeunes de 2 à 21 ans et leurs parents.	<p>Action de soutien à la parentalité : PAEJ et point écoute.</p> <p>Apporter un soutien psychologique s'appuyant sur une écoute assurée par un professionnel qualifié ;</p> <p>Animer un espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'orientation vers des structures médico-sociales du territoire, - de prévention en rapport aux thématiques de l'adolescence. - de médiation pour la famille. 	89 220 €	33 720 €	<p>DDCS : 25 000 €</p> <p>CAF REAAP: 30 500 €</p>
<p>EPISODE</p> <p>34500 BEZIERS</p> <p>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</p>	Jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents Professionnels du social et du médicosocial	<p>Soutien à la parentalité renforcé : 3 PAEJ. Mise en place de permanences, d'actions d'informations et d'orientations ainsi que des actions prévention santé à destination des jeunes et de leurs familles.</p>	161 620 €	33 000 €	<p>Région : 27 864 €</p> <p>Com. Agglo Hérault Méditerranée (CAHM) : 20 000 €</p> <p>Com. Agglo Béziers-Méditerranée : 10 000 €</p> <p>DD Cohésion Sociale : 39 256 €</p> <p>MILDECA : 7 000 €</p> <p>CAF : 10 000 €</p> <p>CAF AGDE (le temps des parents) : 5 000 €</p> <p>FONJEP : 3 500 €</p> <p>Fondation G. Escofit : 1 000 €</p> <p>ARS - ARPADE : 5 000 €</p>
TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 725				261 220 €	

3- Actions d'insertion

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
ALMA NOVA 34070 Montpellier Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	20 jeunes mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.	Action d'insertion : mise en place d'ateliers de remobilisation et d'ateliers chantiers à destination de mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.	137 000 €	128 000 €	Autres prestations de services : 9 000 €
TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 725				128 000 €	

4- Actions envers les enfants exposés aux violences conjugales et leurs parents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
VIA VOLTAIRE 34000 Montpellier Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	90 enfants de moins de 18 ans.	Soutien psychologique des enfants exposés aux violences conjugales et intrafamiliales.	35 000 €	10 000 €	CAF : 25 000 €
TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 725				10 000 €	

5- La Maison des Adolescents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
MDA 34 34000 Montpellier Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Jeunes de 11 à 25 ans ainsi que leur famille et professionnels de l'adolescence.	-Faciliter l'accès aux soins psychologiques, sociaux et culturels pour une meilleure prise en compte des besoins des adolescents et de leur famille en termes de prévention, d'information et d'accompagnement. -Faciliter les rencontres entre professionnels de l'adolescence -Proposer des actions collectives de prévention	1 060 414 €	128 000 €	Vente de produits : 46 300 € Transfert de charges : 510 € Reprise sur Amort. et prov : 16 000 € Produits exceptionnels : 2 223 € Produits Financiers : 9 000 € Autres produits gestions courante : 19 000 € ARS : 390 000 € CHU CMP : 198 000 € DRAC : 11 000 € FIPDR : 1 500 € CGET POVI Montpellier, Lodève, Sète : 15 800 € CGET POVI Béziers, Bédarieux, Agde : 7 800 €

					Région : 8 000 € Métropole : 5 500 € Ville Bédarieux et CC : 4 200 € Ville de Lodève- CIAS : 4 000 € Agglo Thau et ville de Sète : 2 000 € Ville Montpellier/Béziers : 50 000 € CAF (POVI, REAAP, PDN) : 33 000 € Adages Personnel CMPP : 88 800 € Fonds européens : 14 781 € Département Jeunesse : 5 000 €
TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 725				128 000 €	

6- L'hébergement et les actions en faveur des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Association Trait d'Union 34000 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	2 familles	Hébergement et accompagnement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences.	24 000 €	24 000 €	
Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier 34000 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	4 mères isolées avec enfants de moins de 3 ans	Hébergement et accompagnement de femmes enceintes et/ou de mères isolées âgées de 18 à 30 ans, avec enfants de moins de 3 ans.	14 600 €	14 600 €	
Association Emile CLAPAREDE 34500 Béziers Du 01/01/2020 au 31/12/2020	14 familles. Femmes enceintes et mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse. Mères isolées victimes de violences conjugales.	Hébergement et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, femmes enceintes et/ou mères isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans.	220 260 €	147 000 €	Participation des usagers : 69 000 € Produits exceptionnels : 2 000 € Transfert de charges : 2 260 €

GESTARE 34000 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	11 familles. Femmes enceintes et mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse.	Soutien à la parentalité et accompagnement des femmes isolées enceintes et/ou mères isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans.	147 286 €	40 000 €	Métropole : 42 064 € Participation des usagers : 65 222 €
TOTAL				225 600 €	
Dont TOTAL opération « Actions de prévention » 20P091O001 – NATANA 725				40 000 €	
Dont TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 725				185 600 €	

7- L'hébergement et les actions en faveur des jeunes en contrats jeunes majeurs (CJM) et des mineurs non accompagnés

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier 34000 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	11 jeunes en CJM anciens MNA	Hébergement et accompagnement des jeunes en CJM ex MNA.	192 720 €	192 720 €	
Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier 34000 Montpellier Du 01/01/2020 au 31/12/2020	15 jeunes en CJM	Hébergement et accompagnement vers un logement autonome de 15 jeunes en CJM.	109 500 €	109 500 €	
Association Emile CLAPAREDE 34500 Béziers Du 01/01/2020 au 31/12/2020	18 jeunes en Contrat Jeune Majeur	Hébergement et accompagnement de 18 jeunes CJM afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.	1 000 540 €	63 500 €	Communes : 15 000 € Fonjep / AGLS : 36 770 € Produits de gestion courante : 3 900 € Autres : 8 780 € Prestation de services CNAF : 97 310 € Produits exceptionnels : 39 780 € Transfert de charges : 65 100 € Reprise amort. et prov : 3 200 € Produits financiers : 3 100 € Manifestation : 61 000 € Participations des usagers : 603 100 €
TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 725				365 720 €	

8- Pupilles de l'Hérault

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
ADEPAPE 34 34000 Montpellier Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Jeunes majeurs de 18 à 21 ans et toute personne accueillie à l'ASE durant sa minorité.	Action d'entraide, d'accompagnement, de conseils et de soutien en faveur des personnes admises ou été admises à l'ASE.	122 010 €	118 000 €	Dons et cotisations : 2 400 € Autres participations : 610 € Participation à l'Assemblée Générale : 600 € Produits financiers : 400 €
TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 725				118 000 €	

Après en avoir délibéré

Le conseil départemental décide à l'unanimité, étant précisé que Nicole Morère ne prend part ni au débat ni au vote :

- De répartir la somme de **1 307 040 €**, au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits aux imputations suivantes du budget départemental de l'exercice 2020, au **Programme « Enfance et famille » (20P091)** :
 - opération « **actions de prévention** » (20P091O001), enveloppe « dépenses de fonctionnement / subventions annuelles » (20P091E04), nature analytique 65/6574-51 (NATANA 725) pour un montant de **637 720 €**
 - opération « **actions de protection** » (20P091O002) enveloppe « dépenses de fonctionnement / subventions annuelles » (20P091E04) nature analytique 65/6574-51 (NATANA 725) pour un montant de **669 320 €**
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
 Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264079-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/D/110

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Lieux d'accueil enfants parents - renouvellement des conventions pour l'exercice 2020.

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/110 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des outils importants de prévention pour les familles avec de jeunes enfants. Ils concernent les parents avec des enfants de moins de 6 ans. Ils ont pour but d'accompagner les familles dans leur parentalité, dès la naissance et dans toutes les étapes à franchir, lorsque les enfants grandissent. Ces actions s'inscrivent dans les axes prévention du Schéma de l'enfance et de la famille 2017-2021, notamment l'orientation 1 « Consolider et renforcer la place de la prévention en général et de la prévention précoce en particulier ».

Ces lieux ouverts à tous les publics, sont notamment fréquentés par les usagers des Maisons départementales des solidarités.

Les objectifs sont de soutenir la relation parents-enfants et d'en prévenir les dysfonctionnements, de rompre l'isolement des familles en favorisant les échanges et d'ébaucher une forme de socialisation. Ils jouent aussi un rôle de relais d'information concernant les modes d'accueils de la petite enfance ou peuvent orienter les parents vers les lieux et professionnels adaptés à leurs besoins.

Les associations **le Baobab, Jouons en Ludothèques, la Locomotrice, Pause Goûter, UFCV, Terre Contact, Gutenberg-Grabels, le Royaume des Neuf Fiefs, association familiale de Boujan**, les centres communaux d'action sociale (CCAS) de **Mèze, Castries, et Sète**, les communes de **Clapiers et Juvignac**, les communautés de communes **Sud Hérault, du Minervois au Caroux, la Domitienne** assurent l'animation de lieux d'accueil enfants-parents.

Il vous est proposé **pour l'année 2020, le renouvellement des conventions** relatives au fonctionnement de ces **lieux d'accueil enfants parents** qui sont **cofinancés par le Département**. Les différents lieux, les indicateurs annuels issus des rapports d'activité 2018 et les cofinancements sont décrits synthétiquement dans le tableau suivant :

Intervenant : le Baobab

LAEP	Population visée	Indicateurs	Montant global	Montant financé	Autres financements
------	------------------	-------------	----------------	-----------------	---------------------

		Annuels	de l'action	par le Département	
<u>Lunel</u> (centre-ville et Vauban) <u>Montpellier</u> (Croix d'Argent, Antigone, Boutonnet, Voltaire Mosson)	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	285 séances Lunel : 1 355 adultes 1 369 enfants Montpellier 1 792 adultes 1 654 enfants	67 650 €	19 000 €	CAF prestations de service : 22 000 € commune de Montpellier : 21 300 € commune de Lunel : 5 000 € part usagers : 350 €

Intervenant : Jouons en Ludothèques

LAEPS	Population visée :	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Sindbad » Pergola-Petit Bard Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans des quartiers Petit-Bard, Pergola, Celleneuve.	45 séances : 342 adultes 403 enfants	306 910 €	123 000 €	CAF Hérault (prestations de service) 91 150 €
« Coccinelle » Ovalie Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans des quartiers Mas de Bagnères, Croix d'Argent, Mas Drevon, Ovalie et quartier des Grisettes.	40 séances : 442 adultes 539 enfants			mutualité sociale agricole 600 € CAF Gard 325 € CD Gard 725 €
« Galipettes » Gignac	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Gignac et des communes environnantes	44 séances : 611 adultes 763 enfants			communauté d'agglomération du Pays de l'Or 16 600 €
« Les Alizés » Carnon et la Grande Motte	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Carnon et la Grande Motte	45 séances : 201 adultes 228 enfants			communauté de communes Grand Pic St Loup 19 450 €
« Les Lucioles » St Mathieu de Trévières	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Saint Mathieu de Trévières et communes environnantes	45 séances : 389 adultes 419 enfants			communes Montpellier 7 710 € Prades le Lez 4 600 € Puissalicon 3 200 € Gigean 1 250 € St André de Sangonis 3 400 € Cournonterral 2 700 € St Georges d'Orques 800 € Lattes : 18 800 € Baillargues : 4 850 € Fabrègues : 7 750 €
« A la Ronde » Saint Georges d'Orques	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Georges d'Orques et des communes environnantes	35 séances : 202 adultes 278 enfants			
« La Farandole » Mauguio	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Mauguio et des communes environnantes	45 séances : 516 adultes 685 enfants			
« A la Ronde » Cournonterral	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Cournonterral et des communes environnantes	41 séances : 230 adultes 316 enfants			
« Les Lutins » Prades le Lez	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Prades le Lez et des communes environnantes	47 séances : 337 adultes 485 enfants			
« Les Canaillois » Gigean	Futurs parents, parent et leurs enfants de 0 à 6 ans de Gigean et des communes environnantes	46 séances : 203 adultes 245 enfants			
« Les P'tits loups du Pic » St Martin de Londres	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Martin de Londres et des communes environnantes	75 séances : 679 adultes 759 enfants			
« Les P'tits loups du Pic » Ganges	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Ganges et des communes environnantes	38 séances : 132 adultes 154 enfants			

« Parent' ailes » St André de Sangonis	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St André de Sangonis et des communes environnantes	46 séances : 487 adultes 646 enfants			
« Les Petits pas » Puissalicon	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Puissalicon et des communes environnantes	50 séances : 288 adultes 366 enfants			
« Etoiles Filantes » Lattes	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Lattes et des communes environnantes	46 séances : 445 adultes 502 enfants			
« Saint Gély du Fesc »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Gély du Fesc et des communes environnantes	43 séances : 235 adultes 298 enfants			
« Baillargues »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Baillargues et des communes environnantes	ouverture 09/2018 12 séances : 54 adultes 44 enfants			
« Gély Figuerolles Montpellier »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans du quartier cité Gély Figuerolles	ouverture 09/2018 15 séances 39 adultes 35 enfants			
« Fabrègues »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans	ouverture 09/05/19 prévu : 35 séances/an 10 enfants par séance			

Intervenant : la Locomotrice

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Pause Chocolat » Pézenas	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Pézenas et ses alentours	38 séances : 266 adultes 246 enfants	13 673 €	7 422 €	CAF 3 401 € commune de Pézenas 2 850 €
« Pomme Reinette » Montagnac	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Montagnac et ses alentours	33 séances : 205 adultes 258 enfants	11 842 €	5 780 €	CAF 2 862 € commune de Montagnac 3 200 €
« Tom Pouce » Clermont l'Hérault	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Clermont et ses alentours	66 séances : 605 adultes 421 enfants	19 618 €	3 766 €	CAF prestations de service 5 852 € communauté de communes du Clermontais 10 000 €

Intervenant : Pause goûter

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Pause Goûter Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans Montpellier et communes limitrophes	203 séances : 1 380 adultes 1 314 enfants	33 436,80 €	8 500 €	CAF prestations de service 10 031 € commune de Montpellier 6 600 € Contributions volontaires 4 439,80 € participation usagers 1 349 € dons 1 300 € participation des adhérents 360 € produits exceptionnels 857 €

Intervenant : UFCV

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Les Petits Pas Béziers	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Béziers	90 séances : 434 adultes 544 enfants	12 167 €	7 070 €	CAF prestations de service 4 880 € auto financement 217 €

Intervenant : Terre Contact

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
A Petits Pas LAEP itinérant	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans territoire du Lodévois-Larzac	119 séances : 650 adultes 714 enfants	51 827 €	7 950 €	CAF prestations de service 18 958 € CAF 8 000 € CC Lodévois et Larzac 15 600 € Fondations 1 019 € Dons 300 €

Intervenant : Gutenberg-Grabels

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
A Petits Pas Grabels	Parents et leurs enfants de 0 à 5 ans Grabels et communes environnantes	153 séances 731 adultes 1140 enfants	40 753 €	1 530 €	CAF prestations de service 16 000 € CAF subvention 5 000 € Etat fonjep 3 554 € commune de Grabels 5 000 € autres produits de gestion courante 4 969 € produis financiers 700 € transfert de charges 4 000 €

Intervenant : le Royaume des Neufs Fiefs

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le	Autres financements
------	------------------	---------------------	----------------------------	------------------------	---------------------

				Département	
Les Petites Coccinelles	Parents et leurs enfants de 0 à 4 ans	69 séances 371 adultes 408 enfants	32 759 €	6 060 €	CAF prestations de service 8 981 € CAF subvention commune de Neffies 1 000 € communauté de communes de Neffies 9 578 € communauté de communes 1 000 € contribution région 5 000 € participation usagers 800 € Association 340 €

Intervenant : Association familiale de Boujan

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
LAEP rue Pierre et Marie Curie à Boujan sur Libron	Parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Boujan sur Libron et communes alentours (Bassan Béziers, Espondeilhan Servian)	ouverture 15/04/19 prévu : 48 séances 10 enfants par séance	10 778 €	3 500 €	CAF prestations de service 4 845 € participation des usagers 400 € communes 2 033 €

Intervenant : CCAS de Mèze

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Babillages Mèze	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans Mèze et communes environnantes	34 séances : 324 enfants 253 adultes	18 895 €	3 030 €	CAF prestations de service 5 669 € commune de Mèze 10 196 €

Intervenant : CCAS de Castries

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Espace Récré Castries	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Castries et communes environnantes	46 séances : 637 enfants 501 adultes	16 560 €	3 000 €	CAF prestations de service 5 074 € CCAS 8 486 €

Intervenant : CCAS de Sète

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Froment Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	97 séances : 1 006 enfants 956 adultes	30 210 €	2 727 €	CAF prestations de service 8 100 € CCAS de Sète 19 383 €
Villefranche Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	101 séances : 491 enfants 466 adultes	26 280 €	2 626 €	CAF prestations de service : 7 500 € CCAS de Sète 16 154 €
Gabino Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	101 séances : 362 enfants 312 adultes	31 709 €	3 232 €	CAF prestations de service 9 500 € CCAS de Sète 18 977 €

Intervenant : Communauté de communes Sud Hérault

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Canal Jeu LAEP itinérant (Capestang, Cessenon sur Orb, Cruzy, Puisserguier, St Chinian, et ponctuellement Quarante)	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de la communauté de communes	158 séances : 1 244 enfants 1 015 adultes	63 558 €	4 500 €	CAF prestations de service 19 054 € CAF CEJ 20 500 € CC Sud Hérault 19 504 €

Intervenant : Commune de Clapiers

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Pirouette Clapiers	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Clapiers et communes environnantes	41 séances : 273 enfants 191 adultes	10 950 €	3 000 €	CAF prestations de service 5 000 € Commune de Clapiers 2 950 €

Intervenant : Commune de Juvignac

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Juvignac	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Juvignac et communes environnantes	Ouverture du LAEP en mai 2019 : de mai à septembre 2019 : 83 enfants accueillis	19 618 €	3 000 €	CAF prestations de service 10 000 € Commune de Juvignac 6 618 €

Intervenant : Communauté de communes du Minervois au Caroux

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
LAEP itinérant (St Pons de Thomières, Mons la Trivalle, Olonzac)	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de St Pons de Thomières, Mons la Trivalle, Olonzac	44 séances 41 enfants accueillis, entre 2 à 7 enfants en moyenne par séance	43 750 €	6 000 €	CAF prestations de service 12 852 € Communauté de communes 24 898 €

Intervenant : Communauté de communes La Domitienne

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
La Bougeothèque en Domitienne	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Nissan lez Enserune et communes environnantes	Ouverture du LAEP en mai 2019 Prévu : 86 séances	30 773 €	5 000 €	CAF prestations de service 11 785 € Communauté de communes La Domitienne 13 988 €

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de **229 693 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe : Dépenses de

fonctionnement / Subventions annuelles (20P098E03) du budget départemental de l'exercice 2020 :

- nature analytique 65-/6574-41 (NATANA 723) – Associations pour **193 578 €**,
 - nature analytique 65-/65734-41 (NATANA 1258) – Communes et intercommunalités pour **21 500 €**,
 - nature analytique 65-/65737-41 (NATANA 1285) – CCAS pour **14 615 €**.
- Et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264097-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/D/111

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap - Convention avec la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM).

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/D/111 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les particuliers employeurs sont représentés par la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM), qui œuvre au développement, à la professionnalisation et à la sécurisation de l'emploi à domicile.

Le secteur de l'emploi à domicile concerne particulièrement les personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap, pour répondre aux enjeux liés à leur maintien à domicile. Dans notre département, environ 3 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) font appel à de l'emploi direct à domicile.

La FEPEM Occitanie souhaite déployer sur le département de l'Hérault un projet destiné à prévenir les risques professionnels dans l'emploi à domicile, par le biais d'une convention avec le Département.

Elle propose un programme d'actions axées sur les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap :

- action 1 : accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap ;
- action 2 : accompagnement des professionnels du Département intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap ;
- action 3 : professionnalisation et accompagnement des structures mandataires.

La mise en œuvre de ces actions est prévue sur 2020 et 2021.

Aucun financement du Département n'est demandé.

Le rôle du Département sera d'intervenir sur la mobilisation des acteurs locaux et le relais d'information auprès des bénéficiaires potentiels des actions.

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, la convention avec la FEPEM relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap, annexée ci-après, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264098-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/E/100

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Pôle des politiques d'insertion : actions d'accompagnement socio-professionnel des publics bénéficiaires du RSA

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/E/100 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1;5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'article L.263-1 du code de l'action sociale et des familles issu de la loi du 1^{er} décembre 2008 relative au revenu de solidarité active (RSA) a confirmé l'obligation pour le Département de mettre en œuvre un Programme Départemental d'Insertion (PDI) dont l'objectif est de :

- définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel,
- recenser les besoins de l'offre locale d'insertion,
- planifier les actions correspondantes.

L'offre d'insertion proposée dans le PDI 2014-2020 a pour objet d'aider les personnes allocataires du RSA à sortir du statut de bénéficiaire de l'aide sociale en leur proposant des solutions en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire, elle est constituée d'un large éventail d'actions mises en œuvre par des structures associatives.

Ainsi, plus de 120 associations mettent en œuvre 206 actions pour lever les freins à l'emploi des publics les plus en difficulté et les amener ensuite vers une reprise d'activité, d'emploi ou vers une formation qualifiante.

Ces actions d'accompagnement relèvent du domaine de la santé, du social et du professionnel et font l'objet de conventions conclues chaque année entre le Département de l'Hérault et les opérateurs intervenant dans ces différents champs.

Pour répondre au mieux aux besoins des publics destinataires de ces actions tout en respectant le cadre budgétaire défini par l'assemblée départementale en matière de politiques d'insertion, des "référentiels" constituent le socle de contractualisation entre le Département et les opérateurs. Ils sont régulièrement actualisés et font l'objet d'appels à projets qui garantissent l'équité de traitement de l'ensemble des porteurs de projets et permettent d'enrichir l'offre d'insertion par la mise en place d'actions innovantes ou expérimentales.

Par conséquent, j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation les dossiers dont vous trouverez le détail ci-après.

I. REFERENTS UNIQUES

L'article L262-27 du code de l'action sociale et des familles (modifié par l'article 3 de la loi du 1^{er} décembre 2008 relative au RSA) dispose que le bénéficiaire du revenu de solidarité active ainsi que son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ont droit à un accompagnement social et professionnel adapté à leurs besoins et organisé par un référent unique.

Ainsi, le bénéficiaire du RSA élabore conjointement avec son référent unique un contrat d'engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou professionnelle.

Pour rappel, le soutien financier consiste en une participation à la prise en charge des salaires (charges patronales incluses) des travailleurs sociaux en charge de la mission de référent unique.

Les référents uniques s'appuient sur le "Guide Départemental du RSA" qui définit les modalités de mise en œuvre, la méthodologie, les actes et comportements professionnels, ainsi que les engagements de qualité de service que les organismes chargés du service du RSA s'engagent à respecter, pour les missions qui composent le service du RSA (dont la contractualisation avec les bénéficiaires et le suivi des contrats d'engagements réciproques et l'accompagnement social des bénéficiaires le nécessitant).

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020**.

Organisme et nombre de postes	Nombre d'équivalents temps plein	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Lodévois Larzac	1,25	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	250	26 000 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) – Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Pays de Pézenas	1	Biterrois Pézenas	200	32 480 €
RDL (Régie de Développement Local)	4,91	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	1 000	104 000 €
APIJE	7,5	Montpelliérain	1 500	195 884 €
CCAS Béziers	9,1	Biterrois Béziers	1 820	135 940 €
TOTAL				494 304 €

II. ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020** (hors action portée par le GESS détaillée plus loin).

1) Accompagnement à la création, au développement et à la pérennité des entreprises :

Accompagnement à la création d'activité :

Le soutien à la création d'activités est un des axes forts de la politique du Département dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

A ce titre, le Département soutient un réseau d'opérateurs qui accompagnent les porteurs de projet dans leur démarche de reprise ou de création d'activité, dans le développement et la pérennisation de ces entreprises à plus de 3 ans.

De même, toute personne ayant créé une activité et qui devient allocataire du RSA doit être accompagnée directement en post-crédation.

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
AXENTS	Montpelliérain, Biterrois Béziers	185	149 290 €
Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Sud-Ouest	Montpelliérain, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	205	179 304 €
Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Est Occitanie	Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas	250	250 000 €
Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Pays de Lunel	Montpelliérain, Petite Camargue	125	114 545 €
Carrière et Formation FM	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois-Pézenas	115	53 840 €
Context'Art	Montpelliérain, Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Béziers, Biterrois Pézenas	215	194 479 €
Information Formation Animation Développement – Société Coopérative et Participative (IFAD SCOP)	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Haut Languedoc Ouest Héraultais	115	99 716 €
Profession Sport et Loisirs 34	Département	25	23 748 €
Profil Emploi	Montpelliérain, Petite Camargue, Etang de Thau	215	154 680 €
Réseau Local d'Initiatives (RLI) socio-économiques « Les Sablières »	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	70	52 868 €

TOTAL	1 272 470 €
--------------	--------------------

Test d'activité :

Le test d'activité en couveuses ou en coopérative d'activités et d'emplois (CAE) permet aux porteurs de projet d'être confrontés à la réalité du marché tout en bénéficiant d'un hébergement juridique et d'un accompagnement rapproché. Il s'agit pendant cette période de vérifier la validité du projet et sa viabilité économique.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Suivis	Financement du Département
Amorçage d'Initiatives en Centre Hérault (ARIAC)	25 accompagnements, 15 tests, 5 insertions	23 000 €
Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Est Occitanie	10 accompagnements, 5 tests 2 emplois/formations	15 500 €
Context'Art	40 accompagnements, 10 tests, 7 emplois/formations	50 000 €
CREALEAD	25 accompagnements, 18 tests, 5 insertions	35 000 €
Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques "Les Sablières"	8 accompagnements, 5 tests, 2 emplois/formations	11 667 €
TOTAL		135 167 €

Accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises dans le domaine agricole :

Secteur spécifique de la création d'activités, les structures qui interviennent dans le domaine agricole cherchent à promouvoir l'emploi durable en agriculture et le développement local.

Cela se traduit par l'aide au développement d'installations agricoles progressives le plus souvent non aidées ou de pluriactivités en milieu rural.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Suivis	Financement du Département
Terres Vivantes	100	120 000 €
Chambre départementale d'agriculture	35	35 831 €
TOTAL		155 831 €

Service Amorçage Projet (S.A.P) :

Il s'agit d'une action de sensibilisation à la création d'activités des populations des quartiers prioritaires de la Ville de Montpellier, d'impulsion et de soutien à l'émergence de projets.

Organisme	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Sud-Ouest	Montpelliérain	45 suivis de bénéficiaires du RSA hors Mosson, 15 suivis de bénéficiaires du RSA en amorçage de projet hors Mosson	12 000 €

Micro-crédits :

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) s'adresse aux porteurs de projets exclus du système bancaire classique en proposant :

- une prise de contact direct,
- un accueil,
- une analyse et un diagnostic du projet et de la situation financière du porteur,
- un accompagnement au montage du projet ou une réorientation vers les organismes spécialisés,
- un accompagnement financier sous forme de micro-crédit et/ou de prêts d'honneur,
- un accompagnement post-financement.

L'ADIE propose également la micro assurance et la micro franchise.

Il est proposé de renouveler la participation financière du Département à hauteur de **30 000 €** sur la base des objectifs suivants :

- 175 diagnostics de projet de bénéficiaires du RSA,
- 50 accompagnements financiers de bénéficiaires du RSA,
- 25 suivis post création de bénéficiaires du RSA.

Outil financier :

Membre du mouvement France Active, **l'Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion et de l'Economie (AIRDIE)** a pour vocation de favoriser l'insertion économique des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, par la création d'entreprises locales et durables, en mobilisant des initiatives et des financements solidaires sur l'ensemble du territoire héraultais.

L'objectif est de permettre à des personnes de créer leur propre emploi dans les conditions les plus sécurisées au regard de leur fragilité (accompagnement d'expertise financière et les dispositifs financiers solidaires mobilisés).

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler la participation du Département à hauteur de **216.000 €**, sur la base des objectifs suivants :

- 100 accueils de bénéficiaires du RSA a minima,
- 50 dossiers expertisés de bénéficiaires du RSA a minima,
- 45 projets de bénéficiaires du RSA soutenus financièrement,
- 35 entreprises de bénéficiaires du RSA suivies,
- 350 emplois créés ou consolidés.

2) Bilans diagnostics professionnels agricoles (BDPA)

Les objectifs de ces actions sont :

- d'améliorer l'accompagnement global et individualisé des bénéficiaires du RSA dans le secteur agricole, afin de sécuriser les parcours professionnels et conforter les entreprises,
- de renforcer la démarche de travail en réseau.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de l'Hérault (ADASEAH)	20 BDPA 35 post BDPA	54 099 €
Association de Gestion et de Comptabilité Midi Méditerranée (AGC Midi Méditerranée - CER France)	2 BDPA 4 post BDPA	5 700 €
Chambre départementale d'Agriculture	10 BDPA 5 post BDPA	12 000 €
Mutualité Sociale Agricole du Languedoc (MSA)	20 suivis sociaux renforcés issus des préconisations des BDPA	9 360 €
TOTAL		81 159 €

3) Actions portées par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

Soutien aux réseaux de l'insertion par l'activité économique :

Il est proposé de ne renouveler l'action portée par le groupement d'entreprises sociales et solidaires 34 (GESS 34) que pour 6 mois, soit du **1^{er} janvier au 30 juin 2020**, en raison de la réforme prochaine de l'insertion par l'activité économique et d'une réflexion plus globale en cours sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en CDDI dans les entreprises d'insertion.

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
Groupement d'Entreprises Sociales et Solidaires 34 (GESS 34) Action proposée aux bénéficiaires du RSA recrutés en entreprise d'insertion en articulant la mise en situation de travail et l'accompagnement socioprofessionnel de façon à favoriser à l'issue du CDDI l'accès à l'emploi ou à la formation	Ensemble des secteurs RSA de l'Hérault où sont implantées les entreprises d'insertion adhérentes au GESS 34	18	21 000 €

4) Mobilité inclusive et durable :

Le Département de l'Hérault a publié, en mai 2018, un appel à projets intitulé : « Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable » au travers duquel quatre axes étaient notamment développés :

- L'animation du réseau territorial
- Le conseil en mobilité
- L'école des mobilités
- Les solutions de transport personnalisé

Deux opérateurs (APIJE et Passerelles Insertion) avaient été retenus sur une partie du département pour une mise en œuvre effective des actions au 1^{er} janvier 2019 sur douze mois et un appel à projets complémentaire avait été publié courant 2019 pour couvrir le reste du territoire dépourvu (Etang de Thau et Piémont - Biterrois).

Dans le cadre de cet appel à projets complémentaire, trois dossiers ont été déposés par l'APIJE, Passerelles Insertion et Présence. Sur ces trois dossiers, un seul a été déclaré recevable (APIJE), les

deux autres ont été rejetés pour inadéquation des projets présentés. Il est à noter que le projet de l'APIJE ne permet toutefois pas de couvrir le secteur du Piémont-Biterrois où des solutions alternatives sont en cours de réflexion.

Par conséquent, il est proposé de valider les trois actions listées ci-dessous qui couvrent la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020**.

Organisme	Territoire	Suivis	Financement du Département
Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE) Plate-forme mobilité et Accompagnement renforcé au permis B	Montpelliérain (hors Montpellier ville), Petite Camargue, Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup	390 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 60 personnes pour l'atelier pré code et 40 personnes pour la conduite supervisée (dont 70% de bénéficiaires du RSA)	119 290 € dont 109 040 € pour la DGA DETIE 4 250 € pour la DGA SD/Service action sociale 6 000 € pour la DGA AT/Mission mobilité durable Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE) Plate-forme mobilité et Accompagnement renforcé au permis B	Etang de Thau	100 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 20 personnes pour l'atelier pré-code et 10 personnes pour la conduite supervisée (100% de bénéficiaires du RSA)	80 715 €
Passerelles Insertion Plate-forme mobilité et Accompagnement renforcé au permis B	Montpelliérain (Montpellier ville), Cœur d'Hérault- Pic Saint Loup	200 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 33 personnes pour l'accompagnement renforcé au permis, 20 personnes pour l'auto-école sociale (100% de bénéficiaires du RSA)	170 500 € dont 160 000 € pour la DGA/DETIE 4 500 € pour la DGA SD/Service action sociale 6 000 € pour la DGA AT/Mission mobilité durable
TOTAL DGA-DETIE			349 755 €

5) Actions spécifiques :

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
-------------------------------	-------------	--------	----------------------------

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Action "Parcours vers l'emploi de femmes victimes de violences conjugales" Il s'agit d'offrir aux femmes victimes de violences, un service "insertion/emploi" spécialisé et adapté à leurs difficultés et de soutenir l'autonomie personnelle, sociale et économique des victimes par l'accès à l'emploi.	Montpelliérain	Accueil de 85 femmes, 70 accompagnements dans une démarche de projet	8 000 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) L'action Femmes Egalité Emploi (FEE) propose un accompagnement global et personnalisé des habitantes du quartier de la Mosson avec pour objectif l'emploi ou la formation.	Montpelliérain	70 femmes dont 27 bénéficiaires du RSA	21 000 €
TOTAL			29 000 €

Action "Visuel emploi" :

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
Forum TV LR Réalisation d'ateliers vidéos de présentation de projets personnels de bénéficiaires du RSA	Département	62 à 64 participants bénéficiaires du RSA	35 010 €

III. ACTIONS D'INSERTION SOCIALE

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020**.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
Uni'Sons Action de mobilisation socioprofessionnelle des publics artistes	Montpelliérain, Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	42	40 000 €

<p>Léo Lagrange Méditerranée</p> <p>Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la résolution des problématiques de surendettement et information sur la prévention du surendettement</p> <p>Cette action est financée dans le cadre de la part dédiée au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) du Plan de lutte contre la pauvreté (convention FAPI - annexe 2 – axe 3 : fiche action prévention du surendettement F10).</p>	<p>Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas</p>	<p>260 suivis dont 160 bénéficiaires du RSA</p>	<p>117 875 €</p>
<p>Nos Mémoires Vives</p> <p>Action basée sur l'oralité et la transmission intergénérationnelle, permettant de mieux appréhender le public des gens du voyage semi sédentarisés afin de favoriser un changement des représentations des professionnels, du grand public vis à vis de ces personnes. L'objectif est de recueillir leurs témoignages/récits de vie par un documentaire sonore et photographique. Ces récits aborderont l'accès à l'emploi, l'évolution des métiers, de la place des femmes, de la mobilité, de la culture, des coutumes mais également l'insertion.</p> <p>Nouveau projet expérimental financé dans le cadre de la part dédiée au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) du plan de lutte contre la pauvreté (convention FAPI - annexe 2 – axe 1 : fiche action accompagnement social et professionnel PDI - F1).</p>	<p>Petite Camargue</p>	<p>15 accompagnements dont 12 pour les bénéficiaires du RSA</p>	<p>6 150 €</p>
<p>TOTAL</p>			<p>164 025 €</p>

IV. ACTIONS D'INSERTION SANTE

Actions spécifiques :

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1^{er} janvier au 30 novembre 2020**.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
-------------------------------	-------------	--------	----------------------------

<p>Accueil Santé Béziers</p> <p>Accueil de personnes exclues du système de santé ou qui ont besoin d'être accompagnées dans l'accès aux soins et qui sont dans l'incapacité d'avoir recours au système de droit commun par absence ou insuffisance de couverture sociale, de ressources et par méconnaissance de leurs droits.</p>	<p>Biterrois Béziers</p>	<p>50</p>	<p>42 167 €</p>
<p>Comité Hérault d'Education et de Santé (CODES)</p> <p>L'objectif est d'effectuer une prise en charge globale des problématiques d'addiction, en lien avec les professionnels dans le cadre d'échanges de pratiques et d'accompagner les bénéficiaires vers un programme de soins.</p>	<p>Montpelliérain, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Pézenas</p>	<p>221 personnes accompagnées dont 50 % de bénéficiaires du RSA</p>	<p>80 465 € DGA-DETIE + 12 320 € DGA-SD/Service Action Sociale</p>
<p>Puissance des Sens</p> <p>Action Phenix :</p> <p>Nouveau projet expérimental financé dans le cadre de la part dédiée au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) du plan de lutte contre la pauvreté (convention FAPI - annexe 2 – axe 1 : fiche action accompagnement social et professionnel PDI - F1).</p> <p>Travail sur l'équilibre performance/santé en mobilisant les techniques du savoir être autour du développement personnel. Il s'agit d'un coaching individuel et collectif vers une remobilisation professionnelle.</p>	<p>Montpelliérain, Biterrois Béziers</p>	<p>2 sessions de 8 bénéficiaires du RSA RQTH</p>	<p>19 386 €</p>
<p>TOTAL DGA-DETIE</p>			<p>142 018 €</p>

V. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Ces actions couvrent l'année 2020.

Organisme	Secteur RSA	Objectifs généraux	Financement du Département
-----------	-------------	--------------------	----------------------------

Association de Développement, d'Animation et de Gestion d'Établissements Spécialisés (ADAGES) Espace Famille	Montpelliérain	Service d'Accueil pour les Familles en Insertion (SAFI) – Plateforme garde d'enfants Ce service accueille les enfants de moins de 3 ans dont les parents allocataires du RSA reprennent une activité professionnelle, une formation, sont en période d'immersion professionnelle couverte par une convention ou créent une activité et se trouvent dans l'un des cas suivants: urgence, horaires atypique, pas de solution de droit commun. Ce service est mobilisable sur prescription des référents uniques, opérateurs conventionnés et Pôle emploi.	5 000 €
Comité pour une Répartition Équitable de l'Emploi et des Revenus (CREER)	Montpelliérain	Action qui vise l'insertion sociale de personnes rencontrant des difficultés liées à l'isolement et/ou des problèmes relationnels	38 112 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Montpelliérain	Action de soutien à la création d'activité par les femmes	5 000 €
TOTAL			48 112 €

VI. INCLUSION NUMERIQUE

Sur chaque territoire, les centres numériques emploi et territoires (CNET) animent sur le thème de l'emploi un lieu d'accès multimédia (LAM) central et un réseau d'accès aux technologies numériques : formation des animateurs, promotion des usages, événements... Ils dynamisent le partenariat entre LAM, services insertion RSA, opérateurs de l'insertion et référents uniques.

Les dossiers proposés s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (convention FAPI - annexe 2 – axe 3 : fiche action lutte contre la fracture numérique F9).

Ces actions couvrent l'année 2020.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Financement du Département
Information Formation Animation Développement Société Coopérative d'Intérêt Collectif (IFAD SCIC) Ce CNET coordonne 5 LAM en lien avec 3 relais infos service emploi disposant d'un équipement multimédia. Il assure la coordination d'un réseau de distribution d'ordinateurs reconditionnés en partenariat avec le chantier d'insertion Informatique +.	Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	7 500 €
Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques « Les Sablières » Ce CNET coordonne 8 LAM en lien avec un réseau de 8 Espaces Publics Numériques positionnés sur la communauté de communes de la Domitienne, ainsi que l'hébergement de la plateforme LAM.	Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	8 500 €
TOTAL		16 000 €

VII. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire rassemble des entreprises qui respectent un certain nombre de critères qui font aujourd'hui consensus : libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative, utilité collective ou utilité sociale du projet, mixité des financements entre ressources privées et publiques. Il s'agit en premier lieu des associations employeuses, des coopératives et des mutuelles.

Les actions décrites ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020**.

1) Grands partenariats économiques :

Ces partenariats visent à développer les relations avec le monde économique et les organisations professionnelles afin de permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder aux emplois proposés par les entreprises, de répondre aux besoins en main d'œuvre des secteurs en tension et de mettre en œuvre des actions ciblées de lutte contre les exclusions.

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
<p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault (CMA 34)</p>	<p>Visite des plateaux techniques des opérateurs ACA, AME, AOP, IAE de la CMA34, puis orientation par les opérateurs conventionnés des personnes ayant un projet professionnel relevant des métiers suivants : pâtisserie, coiffure, nettoyage et esthétique.</p> <p>1er parcours : découverte des métiers pour valider un projet professionnel.</p> <p>ce dispositif s'adresse aux personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'artisanat en tant que chef d'entreprise ou salarié mais n'ayant pas de compétences reconnues d'où une intégration en formation rapide (janvier à juin) pour une durée de 2 jours (7h/jour) avec à la clé un bilan du projet professionnel.</p> <p>2ème parcours : validation des prérequis professionnels</p> <p>En faveur des personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'artisanat en tant que chef d'entreprise ou salarié pouvant justifier d'un diplôme dans le métier ou une expérience professionnelle.</p> <p>Intégration de janvier à décembre d'une durée d'1 jour de test pour vérifier les compétences de base et la mise en situation sur plateau technique avec à la clé une validation des pré-requis métiers avec fiche de synthèse.</p>	<p>20 000 €</p>
<p>Union des entreprises de proximité de l'Hérault (U2P)</p>	<p>Pour 2020, l'U2P propose de s'associer, sous forme d'un groupement solidaire, à la CAPEB, l'UNAMS et la CGAD. Les objectifs généraux sont la solidarité territoriale et l'accès des personnes aux services de proximité, la mobilisation du réseau des artisans, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (21 immersions professionnelles, 12 allocataires placés en emploi et 25 entreprises accompagnées), des conseils aux porteurs de projets, l'appui des bénéficiaires du RSA employés en chantiers d'insertion et l'organisation d'événements.</p> <p>La CAPEB s'occupe de la partie « métiers du Bâtiment », la CGAD de la partie « métiers de Bouche » et l'UNAMS de la partie « métiers de services ».</p>	<p>100 000 €</p>

TOTAL		120 000 €
--------------	--	------------------

2) Têtes de réseau :

Dans le cadre des actions conduites en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Hérault, le Département s'appuie sur les structures, têtes de réseau, avec lesquelles il engage un conventionnement depuis plusieurs années. Dans le contexte actuel, l'ESS apparaît de plus en plus comme un potentiel alternatif de création d'activités non délocalisables et d'emplois dans les territoires ruraux.

Pour le Département, ce secteur est celui qui porte sur le terrain les politiques d'insertion et de solidarités pour lesquelles il est chef de file, défend le développement durable, expérimente des modèles de gouvernance démocratique et qui, plus généralement, porte l'ambition d'une économie plus humaine qui profite à tous.

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE Hérault)	2 axes sont prévus : - la mobilisation et l'accompagnement des entreprises (vie du réseau) : coordination et animation de la plateforme RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) : - les actions « Emploi » : 200 allocataires du RSA participants à au moins un évènement et un atelier dans le cadre des actions "Métiers" et "Conviviales", 6 sorties en emplois/formations et 15 mises en parcours de bénéficiaires du RSA, la sensibilisation aux métiers de la filière du numérique.	90 000 €
Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives (URSCOP) du Languedoc Roussillon	3 axes sont prévus : - l'animation territoriale auprès des acteurs de l'ESS et du développement territorial, - la participation du Département au jury de sélection des appels à projets de l'incubateur, - l'animation du réseau des coopératives : 70 SCOP et SCIC dans l'Hérault, avec le maintien et la consolidation, notamment en milieu rural des 774 emplois coopératifs et non délocalisables du département et l'accompagnement renforcé au développement des entreprises d'insertion en coopérative.	36 000 €
Fédération des Entreprises d'Insertion Languedoc Roussillon Midi Pyrénées	Réseau de soutien des entreprises d'insertion, son objectif est de promouvoir le modèle économique et social de l'entreprise d'insertion (EI) et de l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), de les représenter et de les accompagner dans leur développement ou consolidation.	32 000 €
Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs Occitanie (CRGE)	4 actions sont prévues : - la promotion de l'outil groupement d'employeurs (GE) dans le Département de l'Hérault, - l'accompagnement des GE (phase de démarrage, développement et consolidation des GE existants, regroupements), - la professionnalisation des GE (former les gestionnaires des GE, animer le club des GE), - l'anticipation et l'observation (animation de l'observatoire régional et production de données concernant l'Hérault), la réalisation d'études prospectives, le suivi des embauches de publics spécifiques dans les GE, bénéficiaires du RSA, handicapés), - la réalisation de deux études-action spécifiques de faisabilité d'un GE dans le domaine de la culture et d'un GE dans le domaine du numérique.	18 000 €

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Occitanie	3 axes sont prévus : - l'animation territoriale et le développement des dynamiques territoriales en ESS, - l'observatoire régional de l'ESS (ORESS), - le mois de l'ESS 2020, 14ème édition.	9 000 €
TOTAL		185 000 €

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

1) d'attribuer des subventions et participations aux organismes ci-après :

Accueil Santé Béziers	42 167 €
ADAGES Espace Familles	5 000 €
ADASEAH - BDPA	54 099 €
ADIE	30 000 €
AGC Midi Méditerranée / CER France - BDPA	5 700 €
AIRDIE	216 000 €
APIJE - RU	195 884 €
APIJE – mobilité 1	109 040 €
APIJE – mobilité 2	80 715 €
ARIAC - test	23 000 €
AXENTS - ACA	149 290 €
BGE Est Occitanie - ACA	250 000 €
BGE Est Occitanie - test	15 500 €
BGE Sud-Ouest - ACA	179 304 €
BGE Sud-Ouest - Service Amorçage de Projet	12 000 €
BGE Pays de Lunel - ACA	114 545 €
Carrière et Formation FM	53 840 €
CCAS Béziers	135 940 €
Chambre d'Agriculture - ACA	35 831 €
Chambre d'Agriculture – BDPA	12 000 €
CIAS Lodévois Larzac	26 000 €
CIAS– SIVOM du Pays de Pézenas	32 480 €
CIDFF– PVE	8 000 €
CIDFF – FEE	21 000 €
CIDFF - subvention	5 000 €
CODES	80 465 €
Context'art – ACA	194 479 €
Context'art – test	50 000 €
CREALEAD – test	35 000 €
CREER – subvention	38 112 €
Forum TV LR	35 010 €
GESS 34	21 000 €
IFAD SCOP – ACA	99 716 €
MSA du Languedoc - BDPA	9 360 €
Passerelles Insertion - Mobilité	160 000 €
Profession Sport et Loisirs 34 – ACA	23 748 €
Profil Emploi - ACA	154 680 €
Régie de Développement Local	104 000 €
RLI Les Sablières – ACA	52 868 €
RLI Les Sablières – test	11 667 €
Terres vivantes	120 000 €

Uni'sons	40 000 €
Soit un montant total de	3 042 440 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o001 (actions collectives insertion), Enveloppe 20P072E12 (AE Millésimée 2020) et Natures analytiques 708-017/6568/561, 709-017/6568/562 et 710-017/6568/564.

Léo Lagrange Méditerranée	117 875 €
Nos Mémoires Vives	6 150 €
Puissance des Sens	19 386 €
IFAD SCIC	7 500 €
RLI Les Sablières	8 500 €
Soit un montant total de	159 411 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o005 (stratégie pauvreté), Enveloppe 20P072E12 (AE Millésimée 2020), Nature analytique 710-017/6568/564.

CRESS OCCITANIE	9 000 €
CRGE OCCITANIE	18 000 €
CMA 34	20 000 €
U2P	100 000 €
FEDERATION DES EI LR MP	32 000 €
FACE HERAULT	90 000 €
URSCOP LR	36 000 €
Soit un montant total de	305 000 €

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, sur le Programme 20P012 (économie sociale et solidaire), Opération 20P012o001 (économie sociale et solidaire), Enveloppe 20P012E08 (AE Subv 2020) et Natures analytiques 733-65/6574/91 et 1281 – 65/65736/91.

CODES	12 320 €
--------------	-----------------

Le crédit de paiement nécessaire est inscrit au budget départemental de l'exercice 2020 sur le Programme 20P109 (action sociale – aides à la personne), Opération 20P109o002 (opération AS FAJ – Fonds d'aide aux jeunes), Enveloppe 20P109E01 (EPF, DF annuel) et Nature analytique 680-65/6556/58, au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes, gérés par le Service Action Sociale à la DGA-SD.

APIJE	4 250 €
PASSERELLES INSERTION	4 500 €
Soit un montant total de	8 750 €

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, sur le Programme 20P110 (développement social local), Opération 20P110o001 (opération AS Actions territorialisées action sociale), Enveloppe 20P110E01 (EPF, DF Subv annuel) et Nature analytique 726-65/6574/58, gérés par le Service Action Sociale à la DGA-SD (Actions territorialisées).

APIJE	6 000 €
PASSERELLES INSERTION	6 000 €
Soit un montant total de	12 000 €

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, sur le Programme 20P084 (mobilité), Opération 20P084o002 (actions diverses), Enveloppe 20P084E03 (EPF,

DF Subv annuel) et Nature analytique 703-65/6568/88, gérés par la Mission mobilité durable à la DGA-AT.

- 2) d'approuver la passation des conventions à intervenir avec les organismes présentés ci-dessus, conformément aux modèles-types approuvés par délibération du 17 décembre 2018
- 3) d'autoriser le Président du Conseil départemental de l'Hérault à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263988-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/E/101

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Pôle des politiques d'insertion - partenariats 2020 - conventions et avenants avec la CAF de l'Hérault, l'Etat et l'Agence de Services et de Paiements

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/E/101 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Il s'agit d'approuver les partenariats 2020 entre le Département de l'Hérault et la CAF de l'Hérault, l'Etat et l'Agence de Services et de Paiements (ASP) relative à la politique départementale d'Insertion.

I. CONVENTION RELATIVE A LA GENERALISATION D'UNE PLATEFORME D'ORIENTATION AVEC LA CAF DE L'HERAULT A L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

L'entrée dans le dispositif RSA se décompose en plusieurs phases aujourd'hui distinctes. L'ouverture du droit au RSA est réalisé par la CAF de l'Hérault, par délégation du Président du Département de l'Hérault. Le dossier est ensuite transmis informatiquement aux services du Département qui ont la charge de proposer un parcours d'accompagnement à l'ensemble des bénéficiaires du RSA dans une optique, à plus ou moins long terme, d'insertion professionnelle.

Ce processus est constitué d'étapes pour lesquelles des axes d'amélioration ont été identifiés.

Dans une logique d'adaptation et d'amélioration constantes, le Département de l'Hérault a mené dans un premier temps une expérimentation "plateforme d'orientation" sur le territoire Cœur d'Hérault basée sur la réalisation d'entretiens d'orientation avec les bénéficiaires du RSA après l'ouverture du droit.

L'évaluation de cette expérimentation a mis en évidence :

- une baisse du délai de mise en parcours de trois mois à un mois,
- des orientations mieux ciblées pour un parcours plus efficace.

Cette expérimentation a été menée en lien avec les agences départementales de la solidarité. L'évaluation de cette expérimentation a été très positive, tant du point de vue des délais d'entrée en parcours que de l'efficacité des orientations. Deux éléments sont venus compléter cette réflexion pour aboutir à une nouvelle expérimentation qui a fait l'objet d'une convention avec la CAF en janvier 2018, renouvelée en janvier 2019 :

- La CAF a émis le souhait de s'engager davantage aux côtés du Département de l'Hérault pour œuvrer à améliorer les sorties du dispositif,
- L'entretien d'orientation doit s'articuler et venir en complément du recueil des données socioprofessionnelles réalisé par la CAF au moment de l'ouverture du droit, qui sont par ailleurs

facturées au Département dans le cadre de la convention d'orientation (24 € par recueil de données socioprofessionnelles).

L'innovation de ce dispositif est la simultanéité de l'ouverture des droits RSA et de l'orientation vers un parcours d'insertion dans le cadre notamment du Programme Départemental d'Insertion financé par le Département.

L'expérimentation plateforme d'orientation s'est tout d'abord déroulée sur le secteur Biterrois Béziers (Béziers et 20 communes environnantes), puis a été étendue aux secteurs Haut Languedoc Ouest Hérault et Biterrois Pézenas pour couvrir l'ensemble du Service Départemental Insertion Piémont biterrois.

Les résultats de cette expérimentation indiquent une réduction significative des délais médians entre la demande de RSA et l'entrée en accompagnement. Ce délai passe de 140 à 34 jours.

Ce dispositif s'inscrit également dans le thème "insertion et parcours des allocataires du RSA" de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi que le Département a signée avec l'Etat le 1^{er} juillet 2019.

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver la convention de généralisation de la plateforme d'orientation à l'ensemble du territoire héraultais dont le projet est annexé au présent rapport.

II. AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE GESTION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE AVEC LA CAF DE L'HERAULT

Le Département et la CAF de l'Hérault ont signé le 25 juillet 2017 une nouvelle convention de gestion du RSA dont l'échéance est fixée au 30 juin 2020.

Plusieurs modifications sont aujourd'hui proposées par voie d'avenant :

- l'article 3 de la convention qui organise les délégations de compétence entre le Département et la CAF doit être précisé sur plusieurs points :

* Pour les délégations de compétence à la CAF :

- ° la définition d'une "dette mixte" est précisée,
- ° les dossiers d'enfants mineurs décédés : sur demande du bénéficiaire (au plus tard dans un délai de six mois à compter de la date du décès), le droit au RSA peut être maintenu en considérant toujours l'enfant à charge pendant une durée de douze mois maximum, y compris en cas de séparation du couple,
- ° avec la mise en place de la téléprocédure, au terme de 45 jours d'absence de retour des pièces justificatives, le dossier sera classé "sans suite",
- ° pour les dossiers contentieux en "référé", compte-tenu de l'urgence, la CAF devra communiquer au Département les informations dans un délai raisonnable n'excédant pas cinq jours ouvrés.

* Pour les compétences propres du Département :

- ° l'ensemble des dossiers relatifs à la formation professionnelle non rémunérée reste de la compétence du Département,
- ° une précision est apportée sur l'étude du droit au séjour permanent,
- ° un décret introduit un dispositif de droit d'option concernant les ressources prises en compte pour les revenus professionnels non-salariés : sur la base d'une évaluation trimestrielle ou annuelle : l'allocataire doit faire une demande par écrit, qui sera transmise au Conseil départemental, pour statuer sur la validité du droit d'option pour le RSA,
- ° concernant les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO), il est apporté une précision sur la nécessité pour la CAF de ne pas intervenir sur les dossiers tant que le recours n'est pas traité par le Département.

- l'article 4 est complété d'un troisième alinéa relatif aux informations communiquées par la CAF au Département dans le cas de l'ouverture d'une procédure pénale

- l'article 6-3 qui prévoit le circuit des contrôles est modifié sur le volet "dossiers conformes". Désormais, la CAF transmettra les dossiers au fil de l'eau et au moins mensuellement (pour les contrôles demandés par le Conseil départemental et ceux qui relèvent de ses délégations)
- l'article 7 alinéa 2 relatif au coût de gestion des pré-orientations des allocataires du RSA par la CAF est précisé : il s'agit des entretiens d'orientation effectués dans le cadre de la plateforme d'orientation dont la généralisation est prévue au 1^{er} janvier 2020. Le coût unitaire reste inchangé, soit 24 € par pré-orientation
- l'article 8-2 de la convention organise la neutralité des flux financiers liés au RSA, en application de l'article L.262-25 du CASF

D'un commun accord, le Département et la CAF décident de modifier le dispositif destiné à assurer la neutralité des flux financiers liés au service du RSA.

Cette neutralité est assurée à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- par l'avance de trésorerie de 17.551.634,51 €,
- par la refacturation au Département en début d'année suivante du coût financier supporté le cas échéant par la CAF à raison du différentiel de trésorerie entre les encaissements et les décaissements,
- par le respect des échéances de paiement des facturations mensuelles par le Département.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver les modifications présentées ci-dessus et qui sont consignées dans l'avenant n° 3 annexé au présent rapport (**cet avenant n° 3 annule et remplace l'avenant n° 3 approuvé par délibération du 11 février 2019 (AD/110219/E7) que la CAF n'avait pas signé**).

III. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) RELATIVE AU DISPOSITIF D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE FIXANT LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT ET DE L'ETAT

L'enjeu de cette convention est de promouvoir une politique cohérente et stable de nature à favoriser l'accès des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. Afin de maintenir une offre d'insertion qualitativement et quantitativement satisfaisante au regard des besoins du territoire, dans un contexte où les interventions publiques sont contraintes, il est nécessaire d'optimiser les interventions financières de la collectivité et de l'Etat.

Le Département s'engage à développer l'accès aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique (IAE) pour les bénéficiaires du RSA socle.

La convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), dont le projet est annexé au présent rapport, fixe le nombre prévisionnel de personnes bénéficiaires d'un parcours d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) financées en commun par le Département et l'Etat ainsi que les modalités d'intervention du Département et de l'Etat.

Ainsi, pour 2020, il est proposé que le Département de l'Hérault s'engage à financer **600 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)** pour les personnes bénéficiaires du RSA socle.

IV. INFORMATION : RECONDUCTION POUR LA TROISIEME ANNEE DE LA CONVENTION DE GESTION CONCLUE AVEC L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENTS (ASP) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Ce point est intégré au présent rapport à titre d'information.

Pour rappel, le Département de l'Hérault confie à l'ASP la gestion financière et le versement de l'aide qu'il consent aux employeurs de salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

La détermination de la contribution du Département est arrêtée dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens précitée. La dotation versée par le Département à l'ASP comprend :

- le montant nécessaire au paiement des aides,
- le montant nécessaire à la rémunération des prestations effectuées par l'ASP (frais de gestion).

L'enveloppe financière prévisionnelle maximale du Département inscrite au budget départemental de l'exercice 2020 est fixée à **2.000.000 €** dont :

- 1.992.000 € au titre des crédits d'intervention,
- 8.000 € au titre des frais de gestion.

La convention de gestion actuellement en vigueur qui prévoit l'ensemble des modalités d'exécution relatives à ce dispositif a été approuvée par délibération du 14 février 2018.

En application de l'article 7 de cette convention, celle-ci est "reconductible par voie expresse pour une nouvelle période d'engagement de dossiers. Le Département doit informer l'ASP de cette reconduction par simple courrier mentionnant la durée de la reconduction, accompagné d'une copie de la délibération précisant le montant de la dotation financière attribuée au titre de ce dispositif pour l'année à venir"

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- 1) d'attribuer une enveloppe prévisionnelle d'un montant maximum de 2.000.000 €, versée par le Département à l'Agence de Services et de Paiements (ASP) et inscrite au budget départemental de l'exercice 2020 dont :
 - 1.992.000 € prévisionnels au titre des crédits d'intervention sur le programme 20P049 (Revenu de solidarité active), opération 20P049o004 (aides à l'employeur contrats aidés), enveloppe 20P049E01 (EPF, DF annuel) et nature analytique 1252-017/65661/564,
 - 8.000 € prévisionnels au titre des frais de gestion, sur le programme 20P049 (Revenu de solidarité active), opération 20P049o002 (Frais de gestion), enveloppe 20P049E01 (EPF, DF annuel) et nature analytique 711-017/6568/566,
- 2) d'approuver les termes des conventions et de l'avenant à intervenir entre le Département et chacun des partenaires cités au rapport, conformément aux projets annexés au rapport,
- 3) et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions et l'avenant ainsi tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-263989-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/E/102

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Aménagement et Equipement Touristique Public - 1ère répartition 2020

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/E/102 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre de la gestion du dispositif Aménagement et Equipement Touristique Public, au titre des crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2020, je vous propose une 1^{ère} répartition 2020 dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant de 15 000 euros d'investissement.

Je vous rappelle que ces subventions sont destinées à l'Aménagement et Equipement Touristique Publics, aux études et/ou ingénierie, à l'aménagement de piste cyclable à vocation touristique et/ou de loisirs, et à tout projet qui s'inscrit en conformité avec le Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs.

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- de voter la répartition détaillée dans le tableau annexé ci-après ;
- de prélever les crédits d'autorisation de programme nécessaires prévus au budget départemental 2020, sur le Programme 20P046 Tourisme public, Opération 20P046O001 (Equipement tourisme public), AP subventions 2020 : enveloppe 20P046E09, Natana 1425 (204142/94) en investissement.
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264099-DE-1-1



Délibération n°CP/111219/G/100

La commission permanente,
réunie en Salle des délibérations - Hôtel du Département - Montpellier le 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Domaine de l'environnement - Education à l'Environnement : affectation des crédits 2020

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° CP/111219/G/100 du Président à la commission permanente,
Vu la délégation n° 2/1-1 & 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Conseil départemental de l'Hérault soutient depuis 2008 une politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), en s'appuyant notamment sur un tissu associatif particulièrement riche sur son territoire.

Le Département poursuit deux axes forts en matière d'EEDD :

- agir en faveur d'une meilleure solidarité territoriale et sociale ;
- agir pour la diversification et l'élargissement des publics sensibilisés à l'EEDD.

La mobilisation, la mise en réseau des acteurs et le partage avec l'ensemble des citoyens héraultais des enjeux du développement durable, de l'environnement, de la biodiversité et du changement climatique, l'accompagnement des territoires, constituent des axes de travail à poursuivre en lien avec le tissu associatif au travers notamment de la convention-cadre 2016-2020 avec le réseau COOPERE 34, adoptée par délibération du 19 septembre 2016.

Dans ce cadre, je vous propose d'examiner les dossiers présentés ci-après.

I - AIDE AUX RESEAUX ET ATELIERS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES HERAULTAIS

Le Conseil départemental met en œuvre une politique d'EEDD s'appuyant sur le maillage du territoire, la mise en réseau et la création de partenariats à la fois départementaux et infra-départementaux. Cet accompagnement des territoires est porté par des associations spécifiques ; le réseau départemental d'éducation à l'environnement COOPERE34 et des structures locales, têtes de réseaux locaux, dites "centres thématiques" qui interviennent sur les secteurs géographiques suivants :

- Cités maritimes : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Bassin de Thau
- Lodévois et Larzac : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux
- Aire métropolitaine et de l'est héraultais : Atelier Permanent d'Initiative à l'Environnement Urbain (APIEU)

- Haut Languedoc : CEBENNA Haut Languedoc et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Haut Languedoc

Dans ce cadre, je vous propose d'attribuer la subvention suivante selon les caractéristiques ci-après :

Bénéficiaire	N° demande Objet	Montant projet / budget en € net de taxes	Montant subvention en €	Observations
ATELIER PERMANENT INITIATION A L'ENVIRONNEMENT URBAIN 842 RUE DE LA VIEILLE POSTE MAS DE COSTEBELLE 34090 MONTPELLIER	2020-00030 : Programme 2020 d'EEDD et animation des quartiers prioritaires (politique de la ville)	127.205,00	40.000, 00	Convention d'objectifs annexée au présent rapport.
Programme 20P056 (Environnement et cadre de vie) Opération 20P056O005 (Développement durable) Enveloppe 20P056E05 (EPF, Dép Fct Subv annuel) Nature analytique 728-65/6574/70			40.000,00	

II – AIDE AUX ASSOCIATIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les héraultais sont les publics cibles de cette politique au cœur d'une large représentation des territoires : grand public, scolaires/collégiens et publics en difficulté dit "empêchés".

Bénéficiaire	N° demande Objet	Montant projet / budget en € net de taxes	Montant subvention en €	Observations
ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS OCCITANIE 49 BOULEVARD BERTHELOT 34080 MONTPELLIER	2020-00031 : Programme d'EEDD 2020 autour des transitions écologiques et sociales	85.828,00	16.200,00	Convention d'objectifs annexée au présent rapport.
SOCIETE D'HORTICULTURE ET HISTOIRE NATURELLE DE L'HERAULT 125 RUE DU MOULIN DE SEMALEN PARC A BALLON 1 BAT B 34000 MONTPELLIER	2020-00029 : Programme EEDD 2020, botanique, mycologie, entomologie, géologie	13.900,00	1.500,00	
Programme 20P056 (Environnement et cadre de vie) Opération 20P056O005 (Développement durable) Enveloppe 20P056E05 (EPF, Dép Fct Subv annuel) Nature analytique 728 -65/6574/70			17.700,00	

Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions selon le détail précisé ci-dessus ;
- de prélever les crédits de paiement nécessaires inscrits au budget départemental de l'exercice 2020 aux programmes, opérations, enveloppes et natures analytiques précisés ci-avant ;
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir entre le Département de l'Hérault et :
 - * l'Atelier Permanent Initiation à l'Environnement Urbain (APIEU),
 - * l'association Les Petits Débrouillards Occitanie,
 dont les projets figurent, en annexe, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 16 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 16 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264032-DE-1-1



Avis de mise à disposition du public Du Recueil des Actes Administratifs

Direction générale des services
Mission Pilotage Stratégique
Service de l'Assemblée

Conformément aux articles L.3131-1 et R.3131-1 code général des collectivités territoriales,

Le recueil des actes administratifs n°1 (commission permanente n°1 de l'exercice 2020) relatif à la séance qui s'est tenue le 11 décembre 2019 est mis à la disposition du public à compter de ce jour.

Il peut être consulté au Service de l'Assemblée. (Bâtiment JK, bureau n°1603).

**Affiché sur le panneau d'annonces officielles
du Conseil départemental**

Le **16 DEC. 2019**

Signé,

Le Directeur général des services,

Pascal Perrissin